

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



7/8

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Juillet-Août 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

72^e Congrès Raiffeisen suisse des 14/15 juin 1975, à Lucerne



L'assemblée générale à la Halle des fêtes de l'Allmend.

Au nom des 1164 Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, de leurs 183 000 sociétaires personnellement et solidairement responsables et de près de 900 000 déposants d'épargne, les 2300 délégués réunis à Lucerne ont donné décharge aux membres des organes responsables de leur organisation faïtière en ratifiant toutes les propositions du conseil de surveillance : approbation des comptes annuels de 1974, répartition de l'excédent de l'exercice, remerciements aux membres du conseil d'administration, aux directeurs et à tous les collaborateurs de la banque centrale et de l'office de révision.

Le Congrès Raiffeisen suisse 1975

La participation record au Congrès Raiffeisen de 1974 à Saint-Gall — plus de 2600 délégués ! — s'expliquait aisément : l'attrait exercé par la Mecque du raiffeisenisme suisse, enrichie d'une nouvelle curiosité : le nouveau bâtiment administratif de l'Union, l'occasion, pour les Romands surtout, de faire un petit tour de Suisse aux frais de la princesse — modeste reconnaissance de l'administration honorifique, tout au long de l'année, des membres des comités — et nous en passons.

Aussi, en annonçant cette année qu'un Congrès sans faste aurait lieu à Lucerne, pensions-nous que nous aurions de la peine à atteindre les « pointes » d'antan — 2000 délégués — ceci d'autant plus que Lucerne nous recevait pour la neuvième fois. Il faut croire cependant, comme nous l'écrivions dans le dernier « Messenger », que la Ville lumière « au centre d'une profusion de beautés naturelles, au fond d'une baie tranquille entourée d'une double couronne de sommets imposants... » avait laissé d'excellents souvenirs, puisque plus de 2000 Raiffeisenistes — ou plus exactement 2275 représentants de 681 Caisses et Banques Raiffeisen — s'étaient donné rendez-vous les 14 et 15 juin dernier dans la métropole de la Suisse centrale.

Nous croyons cependant avoir décelé d'autres motifs encore qui incitèrent ces 2275 coopérateurs à se rendre sur les bords du lac des Quatre-Cantons. Un firmament économique légèrement assombri, l'insécurité grandissante de l'emploi, une certaine crainte aussi face à un avenir qui nous tient sans doute en réserve son lot de difficultés et de problèmes ardu à résoudre, ont certainement poussé nos coopérateurs à resserrer les liens qui les unissent, à faire l'inventaire des forces et des possibilités d'un mouvement coopératif auquel ils doivent tant déjà et qui — tous le ressentent, confusément peut-être — sera leur meilleur bouclier lors d'affrontements futurs. La discipline remarquable, dans une salle transformée petit à petit en étouffoir, la participation active aux votes et l'unanimité des décisions prises laissent bien augurer de l'avenir. Les journées de Lucerne ont renforcé notre volonté de poursuivre sans répit

les efforts faits jusqu'ici pour atteindre des objectifs qui ne manquent pas de grandeur : consolider, perfectionner sans cesse une organisation d'autofinancement indépendante, absolument libre de toute tutelle ou influence étatique, bancaire, confessionnelle ou politique, afin d'assurer dans la mesure des moyens à disposition, l'indépendance financière de nos commu-

nes et de permettre à la population de traiter sur place ses opérations d'épargne et de crédit, de réinvestir en quelque sorte l'épargne de nos communes et de nos villages dans le circuit économique et financier local, sans détours sinueux et coûteux. Car, une communauté n'est pas seulement riche de l'argent qu'elle parviendra à économiser, elle ne sera vraiment prospère que si cette épargne peut faire fructifier l'économie locale.

Les diverses manifestations du Congrès

Vendredi 13 juin, à 15 h. 30, les conseils supérieurs de l'Union suisse tiennent dans un hôtel de la ville une séance consacrée à la liquidation d'affaires courantes et à une ultime revue des préparatifs du Congrès.

Le soir, la direction de l'Union, entourée des membres des organes centraux, recevaient les hôtes d'honneur

et les invités. De cordiaux et spirituels souhaits de bienvenue furent adressés par le directeur A. Edlmann et M. Jean Stadelmann, président de la Fédération de la Suisse centrale. Cette prise de contact crée une saine ambiance de sympathique compréhension qui se reflète tout au long des manifestations officielles.

33^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement

Cette première manifestation ouvre la ronde des assemblées administratives. La présence de 450 délégués, l'an dernier, avait incité les organisateurs à placer plus de 500 chaises dans l'agréable « Salle Nord » du Palais des Congrès. Il fallut néanmoins laisser partir du monde... ce qui est certainement regrettable. La forte participation confirme, une fois de plus, l'importance des services rendus aux Caisses Raiffeisen suisses par « leur »

Coopérative de cautionnement. Cette présence réconfortante encouragera les membres de l'administration et la gérance à persévérer dans la bonne voie suivie jusqu'ici.

Nous aurons l'occasion de publier dans le prochain numéro du journal de larges extraits du rapport de gestion de cette institution puis, plus tard, un compte rendu de la belle assemblée de Lucerne.

72^e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dès 14 heures, les premiers délégués se présentent à l'entrée de la magnifique Halle des fêtes de l'Allmend, richement fleurie et décorée pour la circonstance. Il fallut cependant patienter, car l'ouverture des portes, conformément au programme, était fixée à 14 h. 30. Sur ce point, notre grand Qm resta intraitable, en vertu sans doute du slogan « Avant l'heure, ce n'est pas (encore) l'heure... ». Avec tous ces vaillants congressistes qui souffrirent de la chaleur et du tres-

saillement des papilles gustatives, nous espérons que l'on fera preuve de plus de mansuétude à l'avenir, dans des circonstances semblables !

A 14 h. 30, les premiers flots de participants s'écoulent dans la Halle. Les Tessinois et les Romands prennent place aux tables réservées, munies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, dans leur langue, la lecture simultanée des rapports présentés en allemand. La musique des jeunes, sous la direction de M. W.

Buhlmann, a certainement ravi tous ses auditeurs.

Entre-temps, le président de l'assemblée, les membres des conseils supérieurs et la direction de l'Union, entourés de MM. Charles Kennel, président du Conseil d'Etat du canton de Lucerne, et Lorenz Falkenstein, pré-

sident de l'Union Raiffeisen et populaire allemande à Bonn, prennent place sur l'estrade et à la table d'honneur les hôtes de marque, les invités et les représentants de la presse.

A l'heure prévue, le président de l'Union suisse, M. Paul Schib, ouvre l'assemblée.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens



Ultimes minutes avant l'ouverture de l'assemblée : après avoir ravi ses auditeurs, la musique des jeunes nous quitte. L'heure est aux choses sérieuses...

Discours d'ouverture du 72^e Congrès Raiffeisen suisse

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et une joie profonde de pouvoir vous souhaiter la bienvenue, vous qui êtes venus en si grand nombre cette année à Lucerne à l'occasion du congrès Raiffeisen suisse. Métropole de la Suisse primitive, Lucerne est pour la 9^e fois l'endroit fort apprécié où siège notre organisation. Nous remercions la

cité et sa population de leur accueil empreint d'une amabilité toujours renouvelée. Je vous souhaite à vous tous, chers participants, de faire ici un séjour agréable, et j'adresse à notre Congrès, tous mes vœux pour qu'il soit une réussite totale.

Lucerne et le lac des Quatre-Cantons forment une unité sur tous les plans, historique, culturel et économique. Le lac, dont les flots ont des aspects si énigmatiques et changeants, fut décrit par Frédéric Schiller dans son « Guillaume Tell » comme étant

tout à la fois riant, paisible et furieux, semant la mort quand le bailli à la sombre figure enflammée de colère — on fait allusion au fœhn — le remue jusque dans ses replis les plus intimes.

De nos jours soufflent en rafales sur notre économie des vents insondables. Des nuages noirs sont apparus dans le ciel jusqu'ici radieux de la conjoncture. Les hommes placés aux postes de commande de notre Etat et de notre économie ont plus que jamais à combattre l'injure du temps. Nous tous qui formons l'équipage dans son ensemble nous devons plus vigoureusement que jamais saisir le gouvernail et ne pas trop nous écarter de notre route. Il y a par-ci, par-là, des voies

d'eau qui se manifestent et même des naufrages que l'on constate. La capacité de naviguer de notre bateau Raiffeisen est soumise à une nouvelle épreuve de vérité, à laquelle nous pourrions résister en unifiant nos forces.

Avec la fin des années grasses nées de la haute conjoncture, surgissent devant nous des temps plus durs avec leurs problèmes particulièrement difficiles à résoudre en matière économique, technologique, sociale et politique. Les périodes graves ont toujours incité à la réflexion et ont renforcé la cohésion interne. Le travail est à nouveau reconnu comme une bénédiction. La joie du travail à nouveau recouvrée rend à l'homme le sentiment de la dignité que l'on avait blessée. Ce sont pour nous d'énormes problèmes qui nous sont posés et qui doivent être abordés en commun suivant les principes de liberté et de respect de la Constitution.

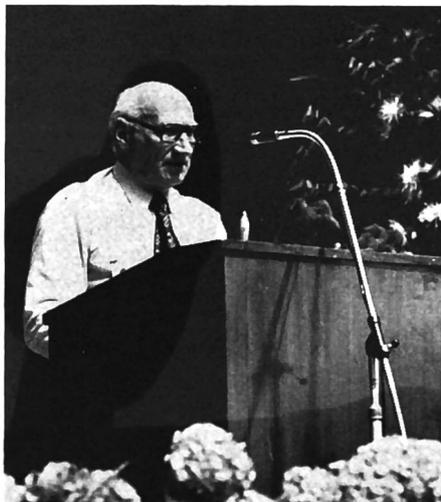
Nous avons longtemps, peut-être même trop longtemps, végété dans la prospérité, croissance en développement rapide, offrant une sécurité trompeuse. Nous ne voulons ni omettre ni sous-estimer les aspects positifs de ce développement pour beaucoup de couches sociales. Mais l'arrêt de la progression est notoire. En maints endroits, le recul, la récession ou même l'état de restriction sont là. Combien de temps cette phase durera, personne ne peut le prévoir avec exactitude.

Certains économistes sont d'avis qu'il s'agit là seulement d'une fièvre passagère qui, au fond, serait salutaire. D'autres voient l'avenir de façon plus sombre. Quant à moi, je pense qu'à long terme nous pourrions nous sortir de cette situation, l'homme ayant toujours été capable de surmonter les difficultés qui surgissaient devant lui. En tout cas et je le constate avec préoccupation, il règne partout l'angoisse, des bruits de crise, le souci de conserver sa place de travail ou de sauver son entreprise. De là vient le sentiment de dépendre de façon impuissante des rapports politiques et économiques mondiaux sur lesquels nous n'avons aucune ou très peu d'influence mais qui, en revanche, influent profondément sur notre vie quotidienne et peuvent remettre en question ce que nous avons bâti avec tant d'application et de peine.

Il faut pour résoudre les problèmes actuels avant tout et en toute chose, le sens de la responsabilité et la foi dans les vertus qui sommeillent au cœur de notre peuple. Ces facteurs, au cours de l'histoire de notre pays et de notre mouvement, sont toujours venus

à bout des situations difficiles et ont engendré tellement d'idées et d'efforts que de cette façon, les temps de crise se métamorphosent en période de grand progrès.

Il est capital de tout mettre en œuvre pour qu'à une époque où croît l'insécurité, la solidarité de tous les membres soit renforcée ainsi que le recommande et l'encourage depuis toujours notre mouvement.



Notre peuple doit mobiliser toutes ses forces et s'armer de courage et de volonté pour parer par des actions positives et solidaires aux dangers actuellement latents. Aucune aide ne nous est offerte du dehors. Nous dépendons de nous seuls et devons nous aider nous-mêmes grâce aux efforts accomplis ensemble. Et n'oublions pas que pour surmonter les temps difficiles, nous devons avoir confiance en notre constitution, en notre système économique, en nos autorités, en nous-mêmes, et nous sentir solidaires les uns des autres. Notre constitution a fait ses preuves en venant toujours à bout de décisions visiblement erronées ou même en les redressant.

Souvent nous avons besoin de nous y prendre à plusieurs fois pour résoudre un important problème politique. Cette lourdeur présente toutefois l'avantage que des solutions mûries en découlent. En nous fondant sur toutes ces constatations, nous croyons pouvoir dire qu'il est bon de conserver un optimisme mesuré. Nous pensons également que le développement de l'économie en 1975 sera sans doute meilleur que ne le laissent entendre quelques prévisions peu optimistes parues à la fin de l'année dernière.

Quand l'Etat, qui se trouve dans une situation difficile, fait appel à notre solidarité, nous pouvons attendre de sa part en contrepartie une attitude de bienveillance toute empreinte de sa-

gesse et de raison. Avec l'interdépendance grandissante de l'Etat et de l'économie, croît l'importance qu'il y a de fixer un but économique à la politique financière. Aussi bien en matière de prélèvement des moyens représentée par la politique fiscale, qu'en matière d'emploi de moyens représentée par la politique de dépenses, il est de plus en plus question des répercussions sur le plan économique. La Suisse n'a pas réussi jusque-là à se forger une politique d'encouragement à l'épargne qui soit suffisamment persuasive.

Abstraction faite de quelques mesures cantonales dignes d'être citées, le fisc saisit sans vergogne et la substance et le revenu de l'épargne. C'est uniquement dans le cadre des déductions sociales, que quelques corrections à cette injustice trouvent leur place. Ce qu'il faut pour la Suisse tout entière, c'est la réalisation d'un ordre juridique qui dans sa législation fiscale prendrait en considération l'amour de l'épargne existant au sein de la population et encouragerait sa volonté d'épargner.

L'épargne constitue un facteur d'équilibre fondamental au fonctionnement de l'économie de marché. La condition préalable et nécessaire pour octroyer des prêts et crédits est d'avoir tout d'abord des capitaux d'épargne. Les bénéficiaires de prêts et crédits peuvent ainsi voir satisfaite la réalisation indispensable de leurs projets.

Par ailleurs, les investissements servent à assurer une occupation suffisante pendant une longue période.

Pour conclure, je voudrais m'arrêter brièvement sur le slogan qui ces temps derniers a refait surface, je veux parler de la nationalisation des banques. Si les banques étaient enchaînées à l'Etat, les partisans actuels de cette thèse devraient reconnaître que l'on ne va pas loin avec des mesures de ce genre pleines d'utopie, inspirées par une pensée dirigiste, contraires à notre ordre constitutionnel, mais que l'on atteint ainsi l'opposé du but recherché. Le prix qui devrait être payé pour une nationalisation amènerait la perte de nos libertés, non seulement dans le secteur de la monnaie et du crédit mais encore successivement dans tous les autres secteurs de l'économie. Les structures historiques de la croissance de notre système bancaire présentent des avantages incontestables qu'il nous faut absolument conserver. Ces constatations ne nous dispensent pas de faire des efforts incessants pour améliorer et promouvoir l'ensemble de nos prestations de service en faveur de

notre clientèle. Au cours de l'année passée, une commission spéciale de l'Union a élaboré un projet concernant nos nouveaux statuts. Ce document sera commenté et mis en discussion lors des assemblées des fédérations régionales. Nous espérons ainsi pouvoir soumettre à votre approbation le projet définitif des statuts de l'Union lors du congrès de l'année prochaine. Il nous paraît en effet très important que l'Union puisse continuer son inestimable activité au service des Caisses et Banques Raiffeisen, en s'appuyant sur des statuts adaptés à notre époque.

Au terme de ces commentaires introductifs, je déclare ouverte cette 72^e assemblée des délégués.

* * *

Sur ce, le président adresse des paroles de gratitude à tous les Raiffeisenistes, hommes et femmes, collaborateurs directs de nos Caisses, qui, depuis la dernière assemblée, nous ont quittés pour un monde meilleur. La plupart d'entre eux sont restés fidèles à leur poste durant des dizaines d'années et c'est avec joie et enthousiasme qu'ils ont mis leurs talents et leurs forces au service de l'établissement local d'épargne et de crédit.

En ce jour, la grande communauté Raiffeisen suisse tout entière leur rend un sincère hommage de reconnaissance et assure leurs parents et amis qu'elle ne les oubliera pas.

M. Paul Schib a ensuite le plaisir et l'honneur de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nombreux invités. Tout en s'excusant de ne pas pouvoir les nommer tous, il relève toutefois la présence de :

M. *Charles Kennel*, président du Conseil d'Etat du canton de Lucerne, qui nous témoigne sa sympathie toute particulière en déléguant à nos assises le président de son Gouvernement,

M. *Charles Hunkeler*, préfet du district de Lucerne, accompagné du municipal M. *Armand Wyrsh*, directeur des finances de la ville de Lucerne,

M. *Jean Aepli*, directeur de la Banque nationale suisse, Lucerne,

M. *Bodmer*, chef du secrétariat de la Commission fédérale des banques à Berne,

auxquels se sont joints

M. *René Juri*, directeur de l'Union suisse des paysans,

M. *Balz Horber*, de l'Union suisse des arts et métiers à Berne.

M. Schib salue aussi les représentants de nombreux autres services fédéraux et cantonaux, et d'organisations économiques.

Mais, les délégués de 1975 sont tout particulièrement heureux et fiers de la présence parmi eux de deux éminents hôtes de l'Allemagne, la patrie d'origine de Raiffeisen : MM. *Lorenz Falkenstein*, président de l'Union Raiffeisen et populaire à Bonn et *Hellmut Horlacher*, directeur général de l'Union Raiffeisen de Bavière à Munich, sont chaleureusement applaudis.

Le président Schib exprime enfin sa reconnaissance aux représentants de la presse et les remercie des articles qui

ont été publiés avant notre congrès déjà. Il mentionne tout spécialement la « Revue commerciale et financière suisse » de Zurich pour sa présentation fort sympathique du mouvement Raiffeisen suisse et l'interview qui a permis au directeur A. Edelmann d'exposer son point de vue sur les problèmes qui préoccupent actuellement les dirigeants de nos institutions locales et du mouvement Raiffeisen suisse.

* * *

Les convocations à l'assemblée sont parvenues aux Caisses dans les délais statutaires. Aucune objection n'étant formulée quant à la validité de l'assemblée, on peut passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour :

Constitution du bureau de l'assemblée

Les délibérations ont lieu en trois langues. La traduction simultanée en français est assurée par Mmes *Béguin* et *Pelichet*, interprètes professionnelles, et en italien par M. *G. Pellandini*, sous-directeur.

Aux termes de l'article 3 des statuts, le président nomme secrétaire de l'assemblée M. *Paul Puippe*, secrétaire de l'Union suisse.

Il propose la nomination de quatre scrutateurs, qui sont confirmés à l'una-

nimité ; ce sont MM. :

Emile Hartmann, président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen de Schinznach-Village (AG),

Kurt Tanner, gérant de la Banque Raiffeisen d'Escholzmatt (LU),

Jean Chardonnens-Godel, gérant de la Caisse Raiffeisen de Domdidier (FR),

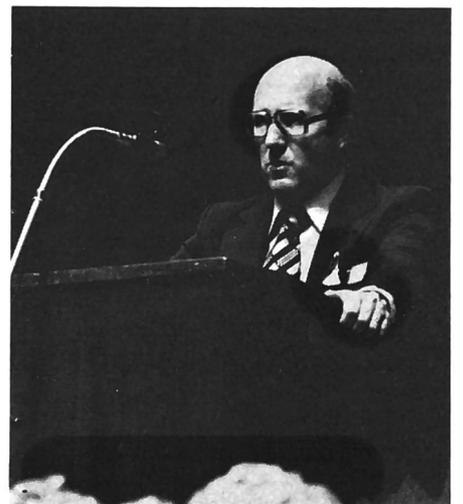
Pietro Quadranti, président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen de Castel San Pietro (TI).

Allocution de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat

M. Paul Schib a l'honneur de donner la parole à M. Charles Kennel, président du Conseil d'Etat, chargé d'apporter le message du gouvernement cantonal.

Après avoir transmis aux délégués le cordial salut des autorités et du peuple lucernois, M. *Charles Kennel*, raiffeiseniste convaincu qui préside depuis 14 ans aux destinées de la Caisse locale de Root et fait toujours partie du comité de la Fédération de la Suisse centrale, dit en substance ceci :

« L'Union suisse des Caisses Raiffeisen et ses 1164 Caisses affiliées sont devenues une force économique d'importance nationale. Leur activité est largement tributaire du concours des petits épargnants des classes moyennes et laborieuses du pays et est mise



presque entièrement au service des collectivités publiques, à l'échelon des communes, ou au profit de l'agriculture, de l'artisanat et de la petite indus-

trie locale. Les chiffres imposants révélés lors du dernier bouclage annuel des comptes de l'Union centrale et de toutes les Caisses affiliées sont la somme d'un très grand nombre de petites et modestes opérations financières et non pas la résultante de quelques grosses affaires commerciales ou financières ou de transactions internationales. Elles touchent cependant des secteurs très importants de notre économie. Toutefois, ce qui ne peut pas être exprimé en chiffres ce sont ces valeurs éthiques d'importance vitale pour l'Etat et qui sont en quelque sorte la base, les fondements du mouvement Raiffeisen : l'esprit et la volonté d'entraide des cercles les plus étendus de notre population, la joie de pouvoir, par la collaboration active au sein des organes de la Caisse, participer à l'épanouissement de la vie économique locale, le sens du devoir et du service à son prochain, la volonté aussi de contribuer à l'amélioration constante de la vie culturelle villageoise, tout cela dans le but bien défini de renforcer l'esprit communautaire.

» Une certaine morosité à l'égard de tout ce qui touche à la vie de l'Etat semble être aujourd'hui à l'ordre du jour. Nombreux sont les citoyennes et citoyens qui ne prennent plus aucune part à la vie des institutions publiques et autres organisations, qui adoptent même une attitude hostile à leur égard. La récession économique et son corollaire, une certaine peur de l'avenir, rendent indécis de larges couches de notre population, encourageant, involontairement peut-être, ceux qui travaillent à la démolition de notre Etat de droit. La rapide croissance des agglomérations suburbaines et la formation de véritables groupements industriels ont eu pour conséquence l'affaiblissement, voire la dissolution des communautés villageoises traditionnelles, l'individu sombrant dans l'anonymat de ces centres importants qui ne se prêtent guère aux contacts humains. L'immensité et la complexité des événements économiques ont pour effet de renforcer les convictions erronées de nombreux contemporains qui croient être à la merci de manipulations sortant de leur sphère d'influence ou qui sont le fait d'obscures puissances financières et de groupements multinationaux. En présence de ces faits et de leur développement, l'activité des Caisses Raiffeisen à l'échelon local mérite d'être reconnue et jugée de façon positive. Les Caisses locales offrent à de nombreux citoyens l'occasion de s'engager activement au service de leur prochain et de la collectivité dans des secteurs qu'ils peuvent embrasser, de nouer des contacts pré-

cieux avec leurs semblables, d'apprendre à connaître les difficultés de notre économie et de la vie publique.

» Mais, le champ d'activité des Caisses Raiffeisen ne se borne pas au secteur strictement local, il ne s'arrête pas aux limites du village ou de la commune. Le mouvement Raiffeisen suisse permet encore aux Suisses des régions les plus diverses d'apprendre à se connaître et à se comprendre. Notre Etat n'est pas seulement menacé par la morosité dont il est l'objet, comme je l'ai dit il y a un instant. Les structures économiques et les disparités dans le développement économique des diverses régions créent des foyers de tensions politiques que nous devons aplanir dans l'intérêt de la conservation de notre Etat fédéraliste. L'engagement conscient des moyens dont dispose l'organisation centrale de notre mouvement en faveur de l'ensemble de la population peut être considéré comme un des excellents moyens d'apaisement des tensions existantes.

» L'assemblée des délégués de ce jour, qui réunit des coopérateurs de toutes les contrées du pays, engendre de multiples occasions de prises de contacts entre les citoyens de toutes les régions. Ces contacts personnels permettent de toujours mieux se connaître, de créer ou de valoriser les forces qui, demain, seront mises au service du pays tout entier, de ses institutions politiques et de ses organisations économiques. C'est dans cet esprit que j'adresse un très cordial salut à nos amis de Suisse romande et à « nostri cari amici del Ticino ». C'est pour nous toujours un grand réconfort de pouvoir constater que Lucerne, située au cœur de la Suisse, est un lieu de prédilection où se rencontrent des habitants de toutes les régions linguistiques.

» A l'avenir encore, les Caisses Raiffeisen auront, en Suisse, une grande et belle tâche à remplir, non seulement dans le secteur économique et financier mais encore dans l'accomplissement d'une mission éthique.

» Je sais, chers délégués, que vous êtes tous bien conscients des devoirs qui vous incombent non seulement dans l'amélioration de la situation matérielle des collectivités que vous représentez mais encore et surtout dans l'intérêt supérieur du maintien de notre Etat fédéraliste et de notre démocratie. »

* * *

Le message du conseiller d'Etat Kennel est accueilli par de longs et chaleureux applaudissements.

Au nom de tous les délégués présents, le président Schib remercie M. Kennel de ses aimables propos. Il assure le président du Gouvernement lucernois qu'à l'avenir encore les dirigeants des Caisses affiliées et de leur organisation faitière déploieront tous les efforts que l'on attend d'eux afin de rendre la maison helvétique toujours plus confortable, toujours mieux à même d'assurer ce minimum d'aisance matérielle sans laquelle il ne peut y avoir, à la longue, d'épanouissement spirituel et moral.

Message

du président Lorenz Falkenstein, de l'Union fédérale des coopératives Raiffeisen d'achat et de distribution de produits agricoles à Bonn.

Le président a maintenant l'honneur de donner la parole à un invité d'honneur, fervent adepte de notre idéal coopératif dans le pays d'origine des Caisses Raiffeisen.

Monsieur le directeur Edelmann,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord, Monsieur le directeur Edelmann, de vous remercier de votre aimable invitation qui m'offre l'occasion de transmettre mes salutations aux délégués ici rassemblés dans le cadre du Congrès Raiffeisen suisse.

Cette imposante manifestation illustre de manière indéniable avec quelle force de pénétration se perpétuent les idées avant-gardistes de Frédéric-Guillaume Raiffeisen qui déterminent, de nos jours encore, l'activité de millions de coopérateurs des organisations Raiffeisen d'Europe et d'outre-mer. Les fondements de l'œuvre qu'accomplissent ces institutions d'entraide sous l'égide des principes de Raiffeisen reposent sur deux idéaux : l'idéal d'assistance sociale et la maxime : « Un pour tous, tous pour un », bien qu'ils aient souvent des buts et des attributions différents.

Peu d'institutions à l'image des Caisses Raiffeisen ont subi avec autant de succès l'épreuve du temps. Elles n'ont jamais modifié leur conception première, mais se sont constamment efforcées de s'adapter à l'évolution.

Le travail coopératif accompli dans le passé confirme que nous ne nous sommes pas engourdis dans les traditions, mais que nous avons poursuivi sans cesse un programme d'adaptation rationnelle aux exigences du moment.



Nous en voulons pour preuve, entre autres facteurs, la procédure de centralisation entreprise et non encore achevée, les participations croissantes aux marchés et les chiffres d'affaires en constante progression.

Nous reconnaissons naturellement que les succès enregistrés ne sont pas que la résultante du zèle manifesté, mais qu'ils sont également influencés dans un sens positif ou négatif par les événements politiques.

Si l'on prétendait à l'époque que notre travail représentait la meilleure publicité pour nos coopératives, à mon avis cette affirmation ne doit être avancée de nos jours que sous certaines réserves.

Nous devons aussi constamment nous débattre contre les incidences de questions de politique journalière, en mettant sans cesse l'accent sur notre neutralité dans ce domaine. Le but de nos coopératives, tel qu'il est ancré dans les statuts, de promouvoir le bien-être économique des sociétaires, comprend à mon avis également la défense de leurs intérêts sur le plan politique, tant dans le secteur agricole qu'économique. Il en va de même des questions de politique de sociétés pour autant qu'elles aient des répercussions sur l'économie. A l'avenir et plus que jamais, nous devons donc œuvrer à l'avant-garde des décisions politiques afin de toujours mieux faire connaître notre point de vue. De même, sur le plan mondial, nous ne pouvons nous désolidariser de l'engagement qui découle de nos principes fondamentaux de coopération. Il est de notoriété publique que de nombreuses régions du globe sont dominées par des conditions de vie qui nous rappellent notre passé proche ou lointain, où même chez nous régnaient la faim et la pénurie, où les moyens de production et le capital faisaient défaut. Durant ces périodes difficiles, l'idée Raiffeisen de l'entraide coopérative est parvenue à

soutenir l'épreuve dans son pays d'origine comme dans de nombreux pays d'Europe et d'outre-mer. Elle a prouvé que même en se présentant sous des formes apparemment différentes, les conditions, dans leur essence, demeureraient pourtant les mêmes.

Pour cette raison, plusieurs organisations Raiffeisen se sont unies à l'occasion de la Journée mondiale du raiffeisenisme, en 1968 à Francfort, pour créer l'Union Internationale Raiffeisen et collaborer, fortes de leur expérience, à l'édification et au développement des institutions coopératives du Tiers-Monde. L'Union Internationale Raiffeisen qui compte parmi ses membres fondateurs votre organisation et l'Union que je préside en République fédérale allemande, plus spécialement l'Union Raiffeisen allemande, et dont la présidence est assumée depuis plusieurs années déjà par votre directeur, M. Edelmann, s'est donnée pour mission première la sauvegarde des

principes traditionnels de l'idée Raiffeisen. Ce but contient en lui-même l'engagement de faire connaître au loin le message de Frédéric-Guillaume Raiffeisen et d'œuvrer constamment à sa réalisation.

Je souhaite à votre congrès, également au nom des coopérateurs allemands, un heureux déroulement, et à votre organisation, un essor continu et harmonieux.

* * *

Ce sympathique message du représentant des coopérateurs allemands est accueilli par de vibrants applaudissements. M. Schib remercie le président Lorenz Falkenstein d'avoir fait le long déplacement de Bonn à Lucerne pour apporter aux Raiffeisenistes suisses le réconfort de sa présence et le précieux témoignage d'une longue et fidèle amitié.

75 ans d'activité raiffeiseniste en Suisse

M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Office de révision présente son rapport annuel, axé sur la fondation, il y a 75 ans, de la première Caisse Raiffeisen du pays.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

Le 24 mai de cette année, la Banque Raiffeisen de Bichelsee a fêté ses 75 ans d'existence par une cérémonie commémorative qui restera longtemps gravée dans nos mémoires. Avec l'aide de 47 compagnons courageux et entreprenants, le curé Jean-Evangéliste Traber fonda, le 21 décembre 1899, cette société de prêts qui, dès le 2 janvier 1900, commença son activité et ouvrit par-là la voie au principe de l'entraide en vue de surmonter les difficultés inhérentes à la situation en matière de crédits, qui était à l'époque très incertaine dans son ensemble et pour l'agriculture et pour la population rurale. Le manque de crédit pesait lourdement, à la fin du siècle dernier, sur l'agriculture et sur le petit artisanat, car ces deux secteurs n'étaient pas en mesure de payer des taux d'intérêts aussi élevés que ceux que pouvaient supporter les autres branches de l'économie favorisées par le développement technique et la naissance des relations internationales. L'exemple de Bichelsee ne resta pas dans l'ombre.

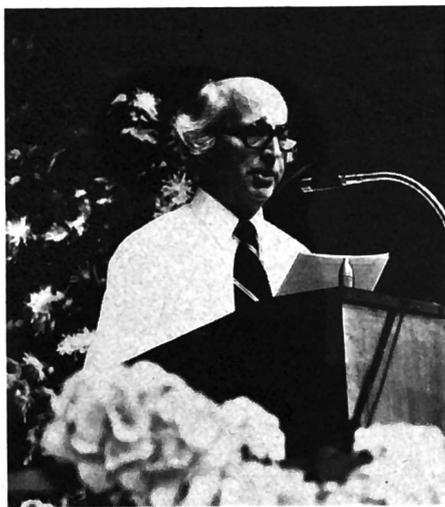
L'humble prêtre de Bichelsee fut bientôt appelé par des associations de paysans, par des confrères protestants et catholiques, par des institutions d'utilité publique et d'autres du même genre, à donner toutes informations utiles sur l'initiative dont il était l'auteur en matière de coopérative. Cet exemple fut parfois très rapidement communicatif puisque 30 coopératives et même plus furent fondées en une seule année.

L'esprit coopératif qui, pendant des siècles, avait permis au peuple des confédérés de traverser des crises politiques et de surmonter des difficultés économiques, rejaillit à nouveau pour apporter une solution humaine à une situation par trop inhumaine. Cette solution consistait à ne pas prôner la lutte fratricide, à ne pas amener le travail à s'insurger contre le capital, à éviter que la profession qui détient la puissance ne méprise celle qui en est privée. Elle préconisait en outre la participation de tous, mûs par une volonté inébranlable de s'aider réciproquement, l'épargne des uns servant à rendre les autres indépendants sur le plan financier.

Depuis le début du développement de la technique et de son essor quasiment explosif, nous pouvons noter qu'il existe en parallèle avec une concentration croissante des entreprises économiques, qui deviennent de plus en plus énormes, un affaiblissement

marqué de la volonté chez beaucoup d'hommes de se sentir responsables à l'égard d'eux mêmes ou de la collectivité. Ces facteurs d'ordre spirituel d'une part et technique d'autre part, pourraient, par leur développement, être coresponsables, dans une même proportion, du recul constant du nombre d'entreprises indépendantes et des professions libérales. Pour ne parler que du secteur bancaire, nous pouvons noter que depuis 1900, date de la fondation de la première Caisse Raiffeisen en Suisse, le nombre des établissements bancaires indépendants a reculé de 726 à 468 au cours de l'année 1973, cela allant de pair avec la création d'un nombre croissant de succursales, d'agences et de correspondants qui n'ont pas ce caractère d'indépendance.

En revanche, le nombre des Caisses Raiffeisen s'est élevé à 1164 à fin 1974. Le mouvement Raiffeisen suisse a créé ainsi, essentiellement en faveur de la population rurale, un contre-poids nécessaire et précieux aux tendances à la concentration, constituant, dans le domaine de l'épargne et du crédit, un type d'organisation convenant parfaitement à notre système économique et à notre constitution inspirée des principes démocratiques et fédéralistes.



Dans un Etat libre, dans une économie débordant de ressources, dans un ordre social digne de l'homme, le centre des responsabilités devrait reposer sur la base la plus large, sur le plus grand nombre possible de petites communautés encore saines, pleines de vie et authentiques. En bref, il faut veiller à préserver le plus possible cette autonomie sur tous les plans politique, économique, social et spirituel. Nos Caisses affiliées sont dans leur champ d'activité, lequel a forcément ses limites, des établissements actifs, conscients de leur propre responsabi-

lité et de leur responsabilité vis-à-vis des autres. Les 1164 Caisses Raiffeisen de notre pays comptent plus de 183 000 sociétaires qui ont engagé leur responsabilité réciproque et solidaire et environ 10 000 membres des comités de direction et de surveillance, lesquels endossent volontairement et sans avantage matériel, la responsabilité de la conduite de ces entreprises, responsabilité à l'égard des déposants et des débiteurs, responsabilité de l'emploi le meilleur possible des moyens confiés aux Caisses Raiffeisen.

Quelle est puissante cette force représentée par tant d'hommes et de femmes volontairement responsables et quelle puissance de rayonnement émanant du comportement de tant d'hommes doit rejaillir sur l'effort accompli ensemble, en solidarité avec des cercles toujours plus compacts de notre population ! A eux vont notre estime et notre reconnaissance, à eux, nos remerciements les plus cordiaux. Notre gratitude va également aux gérantes et aux gérants qui en font leur profession à titre principal ou accessoire et qui accomplissent avec zèle et conscience leurs tâches de lourdes responsabilités.

Une exception confirme la règle. Le gérant de la Caisse Raiffeisen de Renan, dans le Jura, n'a pas su faire la distinction entre le mien et le tien et s'est approprié environ 300 000 francs qui n'étaient pas les « siens », mais qui lui avaient été confiés. Une expertise aussi soudaine qu'inattendue, en février, a mis à jour l'importance des détournements. Je tiens cependant à relever que le gérant coupable et sa famille s'efforcent autant que possible de réparer le dommage causé. En tout cas, ni les membres ni les clients de la Caisse de Renan ne subiront un dommage quelconque. Nous veillons à ce que la réputation de notre mouvement soit conservée intacte, ce qui est confirmé par ce fait : depuis la fondation de la première Caisse Raiffeisen, il y a 75 ans, jamais un déposant de l'une de nos Caisses n'a perdu un centime et la responsabilité solidaire des membres n'a jamais dû être sollicitée. Nous constituons une véritable communauté qui n'abandonne à son sort aucun de ses membres car, s'il n'en était pas ainsi, le dommage causé serait irréparable aussi bien pour chaque Caisse que pour l'ensemble du mouvement.

A fin 1974, un capital-épargne de 7,2 milliards de francs était confié à nos Caisses et Banques affiliées. Ce montant a augmenté de 11 % environ malgré la période de pénurie de l'an dernier et malgré quelques offres de placements aux taux d'intérêts parti-

culièrement alléchants, malgré aussi l'incitation à fuir l'inflation en investissant en valeurs réelles. Nous pouvons attester qu'au cours des années passées, l'augmentation des fonds du public, notamment de l'épargne traditionnelle, a été, en pourcent, bien supérieure chez nous à celle enregistrée par les établissements bancaires de tout premier ordre. Ainsi, au cours des trois dernières années, les dépôts d'épargne auprès des banques cantonales ont augmenté de 33 %, alors que l'élargissement s'est avéré de 43 % auprès des Caisses Raiffeisen. D'après les constatations faites, nous pouvons compter sur un heureux accroissement des capitaux d'épargne pour l'année en cours. La récession de notre économie devrait avoir sorti certains de leurs illusions quant à un avenir sans problème et détruit la foi aveugle en une croissance continue, garantissant la stabilité des investissements en valeurs réelles.

Dans un même ordre d'idées, les temps de récession économique semblent avoir tempéré quelque peu la témérité affichée en matière d'investissements trop risqués, donnant à nouveau la priorité au principe de sécurité. Outre l'esprit d'économie qui existe encore à l'heure actuelle, surtout dans la population rurale, outre la fidélité éprouvée de cette population envers nos Caisses et Banques affiliées, les circonstances économiques pourraient bien être les causes annexes qui ont provoqué ces derniers temps une hausse si importante et si réjouissante des fonds d'épargne. A la fin de l'année écoulée, les Caisses et Banques Raiffeisen comptaient 874 022 livrets d'épargne. Elles disposaient ainsi de plus de 8,5 % de tous les carnets d'épargne émis par les banques suisses et de plus de 8,5 % de tous les avoirs en épargne déposés dans les établissements bancaires suisses. Au terme du dernier exercice, 76 % des 7747 millions de francs que représentent leurs bilans avaient été investis par les Caisses Raiffeisen sous forme de prêts à la clientèle de leurs rayons d'activité. Par ailleurs, elles ont, y compris l'argent en espèces, déposé 21 % de la somme de leurs bilans sur le compte de chèques postaux, en comptes auprès de la banque centrale à titre de réserve de liquidités. Ces relations témoignent d'une politique d'investissement prudente et pondérée de la part de nos coopératives. Les crédits hypothécaires ont augmenté encore une fois de 12 % environ. Une part importante de ceux-ci devrait résulter de la consolidation d'anciens crédits de construction. Les comptes courants débiteurs n'ont augmenté que

de 7 %. Sur les 580 millions de francs de crédits utilisés, 497 millions de francs étaient destinés au financement de projets de construction et, de ce montant, plus de la moitié, soit exactement 51,4 %, concernait l'édification de maisons familiales et 22 % celle d'immeubles locatifs.

Le total des prêts de 5166 millions de francs consentis par les Caisses à leur clientèle privée habitant la circonscription coopérative, souligne la capacité qu'ont nos établissements à satisfaire les demandes de la population en matière de crédit. A cela s'ajoutent 746 millions de francs que les Caisses mettent à la disposition des collectifs publics pour leur permettre de remplir bon nombre de leurs obligations sur le plan financier.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement encore sur le rendement actuel de nos Caisses et Banques Raiffeisen. Le bénéfice net, progressant de 1042 millions de francs, s'est élevé à 22 701 millions de francs qui, versés au fonds de réserve, ont porté ce dernier à 259 millions de francs. L'excédent net a été de 4,8 % plus élevé qu'au cours de l'année précédente pour une somme de bilan en accroissement de 10,9 %. La raison de l'écart si important entre ces deux résultats provient principalement de la politique actuelle de notre pays en matière de taux d'intérêt, qui est d'une grande rigidité parfaitement insensée. Les charges de nos Caisses inhérentes aux intérêts passifs ont augmenté de 22,2 % ; quant aux intérêts actifs, ils n'ont progressé, en revanche, que de 20 %. Quoi d'étonnant si l'on sait qu'au cours du 1er semestre déjà on dut payer jusqu'à 7 % pour les obligations de caisse, taux qui s'est accru jusqu'à 8 % à la fin de l'année, alors que les taux d'intérêt pour les anciennes hypothèques ne purent être relevés qu'à compter du 1er octobre 1974, et seulement jusqu'à 6 - 6 ¼ %. Nous avons exposé au Préposé à la surveillance des prix, au cours de deux entretiens et dans une requête déposée par écrit, la situation spéciale des Caisses Raiffeisen qui constituent le secteur bancaire qui pourrait bien être le plus affecté par cette politique des taux d'intérêt manifestement contraire à l'ordre des choses. Nos Caisses sont de tous les groupes bancaires celui qui possède le portefeuille d'hypothèques le plus élevé en % et, parmi ces créances, la part la plus importante concerne les immeubles agricoles et les maisons d'habitation, assujettis au contrôle fédéral en matière de taux d'intérêt. En outre, il faut ajouter qu'il est gênant pour un établissement de

crédit situé en milieu rural de demander à un citoyen 6 % d'intérêt seulement et d'exiger du voisin 7 %, voire plus. Ce traitement inégal, qui n'est nullement justifié, va à l'encontre du principe essentiel qui est d'adopter une attitude commune inspirée des principes coopératifs à l'égard de tous les sociétaires. Seul le souci de doter la réserve de façon constante et suffisante, nous permettant de nous développer sur le plan financier — que non seulement la loi bancaire réclame, mais qui est la condition indispensable pour nous permettre d'assurer un service de prestations de longue durée — nous oblige à traiter nos membres de manière inégale. Il est difficile de faire aujourd'hui des prévisions sur le développement des taux d'intérêt pour le second semestre de l'année. En tout cas, je ne peux vous donner aucune assurance concernant un relèvement des taux des anciennes hypothèques. En revanche, une certaine réduction des taux créanciers pourrait, à la rigueur, intervenir.

Le mouvement Raiffeisen suisse n'a jamais subi, dans ses rangs, de débâcles financières et il n'a jamais eu à absorber de lourdes pertes. Il se présente aujourd'hui sous le sceptre d'une puissante organisation reposant sur de solides fondements. Je pense — les effets de la récession peuvent le confirmer — que la politique de prêts et crédits de nos coopératives est en fait suffisamment prudente, une vraie politique menée de main de maître. Je vous prie de bien vouloir vous laisser conduire en toutes circonstances par la plus grande circonspection lors de l'octroi de prêts et crédits, afin que vous puissiez résister avec succès à l'épreuve de cette période de récession économique. C'est à cette condition que nous nous montrerons dignes de nos prédécesseurs des années 20 et 30 qui ont alors conduit notre mouvement, sain et sauf, à travers les tempêtes d'une crise économique bien plus forte que la récession actuelle.

Au cours de l'année 1974, vous avez donné de nouveaux statuts à vos Caisses et Banques affiliées. Il s'agissait de la troisième révision importante des statuts. Le but poursuivi par ces diverses révisions était d'adapter l'activité de nos Caisses aux circonstances qui s'étaient modifiées et d'établir le programme de notre action commune en fonction de l'avenir. Chaque fois, le caractère d'actualité des principes raiffeisenistes fondamentaux et la nécessité de les conserver tels quels furent étudiés très consciencieusement. C'est à l'unanimité — ce qui nous a fortement réjouis — que ces statuts furent

approuvés lors du congrès de 1973 à Genève par plus de 2000 délégués. Cela constitue une preuve parfaitement claire de la volonté inébranlable du mouvement Raiffeisen suisse de conserver, d'une part, la direction ferme et compétente qui a conduit ses affaires pendant 75 années, d'autre part, l'idée à développer sur une vaste échelle, de l'importance de l'entraide, de la conscience de ses propres responsabilités et du sens de la solidarité. Par la révision de vos statuts, nous avons voulu vous aider, tout en conservant des idéaux éprouvés depuis toujours, à perfectionner vos capacités en matière de prestations de service.

Nos Caisses affiliées offrent-elles aujourd'hui encore des avantages sur le plan matériel ? En nous appuyant sur les statistiques de la Banque nationale sur le système bancaire suisse en 1973 — les chiffres de 1974 ne sont pas encore publiés — les Caisses Raiffeisen ont permis à leurs membres de réaliser dans le seul secteur des prêts hypothécaires (là où les avantages en matière de taux d'intérêt devraient être les plus minces) des économies de l'ordre de 0,16 %, soit sur un montant d'hypothèques de 3811 millions de francs, un profit de 6,098 millions de francs. C'est ce qui se dégage de la comparaison avec les intérêts payés en moyenne aux banques dans le secteur des hypothèques. En comparant les conditions faites par nos Caisses avec celles des banques cantonales, cela représente toujours un avantage de quelque 3,069 millions de francs pour nos sociétaires. Je crois que les économies ainsi faites peuvent être évaluées à ce jour à environ 10 millions de francs. Si des prestations aussi avantageuses peuvent encore être offertes aujourd'hui et le seront également dans l'avenir, du moins je l'espère, tout en prenant soin de doter les réserves de façon convenable, cela est dû, Mesdames, Messieurs, et c'est là votre grand mérite, à votre gestion économe, au renoncement de votre part à toute rétribution matérielle pour le travail que vous effectuez en tant que membres responsables des comités de direction et des conseils de surveillance. Cela prouve le caractère vraiment désintéressé de nos coopératives qui « réclament de leurs membres faisant partie des comités des Caisses, l'esprit de sacrifice et le sens communautaire » ainsi que l'écrivait Raiffeisen lui-même dans son ouvrage fondamental intitulé « Les Sociétés de Caisses de prêts ». Depuis le début de l'activité raiffeiseniste en Suisse, les structures de la population de nos villages et communautés rurales ont

été très fortement modifiées. Ont changé également les besoins en matière de crédits et les exigences de la clientèle envers un établissement financier hautement compétent. Nos Caisses affiliées veulent se rendre utiles à toutes les couches de la population. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré vos nouveaux statuts. Nous fondant sur les résultats de la dernière enquête datant de 1970, nous estimons que les 183 000 membres de nos Caisses se répartissent par profession de la façon suivante : 27 % d'agriculteurs, 18 % d'artisans et commerçants, 48 % d'employés, fonctionnaires et travailleurs, 7 % de représentants d'autres professions et de personnes morales.

Sans aucun doute, d'une part, les besoins accrus en matière de crédit d'une économie de plus en plus avide de capitaux et, d'autre part, les demandes de tous ordres provenant d'une clientèle particulièrement mouvante, créent une importante augmentation des risques. Celui qui croit pouvoir passer par dessus les statuts et le règlement d'administration, lesquels veulent précisément éviter cet accroissement des risques, court le danger de devoir s'en repentir un jour ou l'autre. Suivez, Messieurs les membres des organes responsables des Caisses, les nouvelles prescriptions statutaires et réglementaires. Vous serez ainsi le plus sûrement préservés de mauvaises surprises.

75 années d'activité raiffeiseniste en Suisse représentent 75 années de responsabilité à l'égard de soi-même et de la collectivité, 75 années de gestion autonome d'une partie considérable de l'épargne de notre population dans le but de la faire fructifier dans nos villages et nos communes, 75 années passées de ce fait au service d'une participation accrue de notre popula-

tion rurale aux fruits de l'expansion économique de notre pays. Notre mouvement Raiffeisen suisse a rayonné au-delà de nos frontières. Il nous a conduit cette année, par notre initiative et en collaboration avec le service fédéral de la Coopération technique, à fonder les premières Caisses Raiffeisen au Rwanda, petit pays pauvre d'Afrique. Nous continuerons à protéger ce jeune mouvement par nos conseils et notre assistance.

Mesdames et Messieurs,

Je remercie bien sincèrement tous les courageux promoteurs qui ont créé l'œuvre Raiffeisen suisse à ses débuts, puis vous tous, qui l'avez édiflée et développée au cours de nombreuses décennies. Mes remerciements les plus cordiaux vont à toutes les personnes qui restent disposées à poursuivre cette mission à l'avenir encore et à la modeler pour l'utilité et le profit de milieux toujours plus étendus de notre chère population rurale. Car, comme le dit le poète :

« C'est un héros celui qui consacre sa vie à une grande œuvre, mais un fou celui qui gaspille son existence au profit du néant. »

* * *

Le président Schib remercie M. A. Edelmann, directeur de l'Office de révision, de son rapport fouillé, qui permet non seulement de se réjouir de tout ce qui a été réalisé durant 75 années de raiffeisenisme en Suisse, mais encore de poser des jalons pour l'avenir. Toutes les Banques et Caisses Raiffeisen du pays estiment à leur haute et juste valeur les efforts qu'il déploie sans cesse en vue de les rendre toujours plus compétitives, toujours mieux à même d'accomplir leur grande et belle mission.

Présentation des comptes annuels de 1974 de la banque centrale

M. Joseph Roos, directeur de la banque centrale, donne lecture de son rapport.

Messieurs les délégués,
Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

L'année 1974 fut entièrement sous le signe de la lutte contre l'inflation, de la limitation du crédit, d'intérêts élevés et de la rareté des capitaux. L'excédent de logements, le ralentissement

de la conjoncture et un certain désenchantement général furent les caractéristiques du second semestre. Le public avait, dans l'intervalle, appris à réfléchir et à calculer. Après avoir constaté que, contrairement à ce que l'on avait admis durant des années, les actions et la propriété immobilière n'étaient plus au-dessus de tout soupçon, la confiance dans les valeurs réelles commença à vaciller. Le slogan des années passées « Construis aujourd'hui, car demain cela coûtera 10 % de plus »

parut subitement moins crédible. La conception optimiste de la croissance permanente fut battue en brèche par la stagnation de la population ainsi que par le ralentissement de l'activité dans les secteurs du tourisme et de l'industrie d'exportation, ralentissement causé par la valorisation constante du franc suisse. Notre interdépendance de l'étranger nous sauta subitement aux yeux.

Après ce petit tour d'horizon, venons-en à nos propres affaires.

En ce qui concerne le commentaire des comptes annuels, je me permets de vous renvoyer au bilan et au compte de profits et pertes que vous avez trouvés sur les tables.

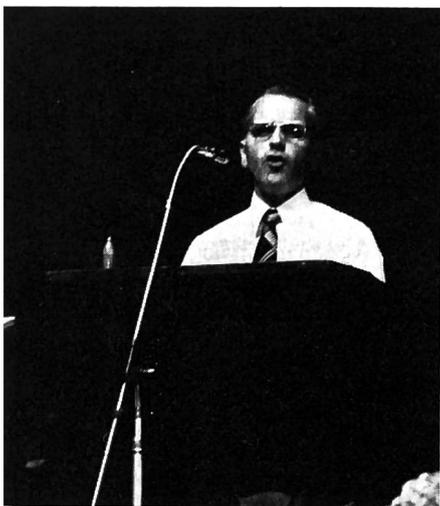
Sous l'influence des conditions économiques mentionnées, l'accroissement de la somme de notre bilan s'est ralenti, soit de 17 % en 1972 à 8,1 % en 1974. L'évolution de notre bilan est particulièrement influencée par l'excédent des capitaux des Caisses Raiffeisen. Ces dernières placent-elles l'argent confié dans leur rayon d'activité, nous n'en recevons que peu, et beaucoup dans le cas contraire. Un fort accroissement de notre somme de bilan n'est que partiellement le reflet d'une grande activité économique des Caisses Raiffeisen. Nous sommes satisfaits si l'élargissement de leurs réserves de liquidités auprès de la banque centrale intervient au moins au rythme de l'accroissement de leurs propres bilans et de leurs engagements. Atteindre une somme de bilan élevée n'a jamais été notre but. Nous attachons beaucoup plus d'importance à la constitution de réserves de liquidités largement suffisantes et à une bonne compensation financière entre les Caisses Raiffeisen.

L'année 1974 a causé de grands remous de tous côtés. Les rentrées d'argent furent très bonnes de janvier à mars, très mauvaises par contre d'avril à août. Jusqu'au début de septembre, nous avions, de la part des Caisses Raiffeisen, moins d'argent en dépôt qu'au début de l'année. Dans le courant de l'été la différence par rapport à l'année précédente était de presque 100 millions de francs, un phénomène qui ne s'était plus produit depuis 1956. En septembre, la situation s'améliora. En décembre, un respectable afflux d'argent nous permit d'enregistrer, pour la fin de l'année, une augmentation de 92 millions des avoirs des Caisses Raiffeisen, progression modeste toutefois comparativement à celle des années précédentes.

Quelles sont les causes d'une telle raréfaction des capitaux ? De janvier à juillet 1974, les intérêts pour les em-

prunts publics augmentaient de 6 à 8 ¼ %. Sur le marché européen, des débiteurs de toute première qualité payaient 10 à 14 % pour des placements en francs suisses de 3 à 12 mois. Dans ces conditions toute concurrence de la part des banques suisses, et surtout des Caisses Raiffeisen, était éliminée. La « fièvre des intérêts élevés » frappa les clients détenteurs d'importants avoirs. Ils retirèrent leur argent pour le placer ailleurs, mais là où il n'était pas utilisé pour le financement d'hypothèques et les prêts aux communes. Toute l'économie a souffert de la rareté générale des capitaux et du fait que beaucoup d'argent, confié auparavant pour des durées de placement normales, était placé à court terme seulement, c.à.d. de 3 à 6 mois. Beaucoup de Caisses Raiffeisen ont dû l'apprendre à leurs dépens. De tels placements ne pouvaient et ne devaient pas être utilisés pour des prêts à long terme. En plus de cela, il fallait faire face à de très nombreuses demandes de crédits. Durant le premier semestre notamment, nous avons été inondés de demandes de la part des communes et des particuliers. Tout le monde avait peur de l'inflation. Celui qui possédait quelques économies voulait absolument construire sa maison familiale. Chaque conseil communal craignait d'indisposer les citoyens en ne passant pas immédiatement à la réalisation de moult projets : bâtiment scolaire ou autre œuvre quelconque. Nous avons donc la situation suivante : d'un côté très faible afflux d'argent, de l'autre côté beaucoup de demandes de crédits. Résultat : le crédit devait devenir rare.

Durant cette période de pénurie de capitaux, nous avons été surpris par les engagements de crédit très élevés souscrits par les Caisses Raiffeisen. Certaines d'entre elles accordèrent trop facilement un grand nombre d'importants crédits. Elles s'étaient habi-



tuées, au cours des bonnes années, alors que l'argent arrivait régulièrement et en suffisance, à financer de gros prêts. En plus des importants engagements provenant des crédits accordés, elles durent enregistrer des dénonciations considérables de dépôts confiés. Tenant compte de la rareté des capitaux et des grands engagements souscrits, nous avons prié les Caisses affiliées d'être très prudentes dans l'octroi de nouveaux crédits. Nous voulions par là empêcher une montée en flèche des engagements de l'organisation Raiffeisen suisse prise dans son ensemble. A tous les échelons, la priorité devait être accordée à une forte capacité de paiement, qui nous permettait d'affronter un avenir incertain.

En revanche, nous avons toujours considéré qu'il était de notre devoir de mettre à disposition des Caisses les fonds leur permettant d'honorer leurs promesses de crédits et de répondre aux demandes de retraits de la clientèle. Nos recommandations ont été acceptées avec compréhension, à quelques exceptions près, par toutes les Caisses Raiffeisen. Elles savaient pertinemment que la limitation du crédit était appliquée depuis longtemps déjà et bien plus fortement encore par beaucoup d'autres banques. Nous remercions tous les membres des comités et les gérants de leur compréhension et de leur esprit de solidarité. Nous pensons tout spécialement aux responsables des Caisses dotées de larges réserves de capitaux, qui n'hésitèrent pas à donner suite à nos recommandations à un moment où ils étaient sollicités de toutes parts.

La tension monétaire de 1974 nous a rendu pleinement conscients de l'absolue nécessité de disposer de réserves de liquidités suffisantes. En cas de rarefaction des capitaux, seuls les disponibilités, les titres venant à échéance et les placements à court terme auprès des banques, peuvent être considérés comme moyens disponibles réels. Ayant pris à temps ses dispositions, la banque centrale se trouvait dans une forte position. Elle pouvait réaliser pour environ 100 millions de francs de titres et, tant que ce montant n'était pas utilisé, le placer, comme réserve, à 3 mois auprès de banques de toute première qualité. Ceci est confirmé clairement dans notre bilan. Le portefeuille des titres, à la fin de l'année, avait diminué de 71 millions de francs, tandis que les avoirs en banque accusaient une forte augmentation. Pendant toute cette période difficile, la banque centrale n'a jamais dû avoir recours au crédit de la Banque Nationale ; elle disposait même de réserves

appréciables destinées à faire face à d'autres éventualités.

Nous nous sommes préparés à temps afin d'éviter de nous trouver un beau jour dans une impasse. L'année 1974 a donné aux banques, aux petites et aux grandes, un excellent enseignement pratique, qui ne devrait plus être oublié. Le dernier exercice a confirmé la véracité du principe du maintien constant d'amples réserves de liquidités, seules à même d'assurer et de justifier à long terme la confiance du public et de la clientèle. Pour ne pas avoir su observer les signes des temps, plusieurs établissements sont restés sur le carreau.

Par suite du faible afflux d'argent des Caisses Raiffeisen, l'état officiel des liquidités affiche une faible réduction.

L'excédent dépassant les prescriptions minimales de la loi sur les banques a reculé de 54 à 40 %.

Nous avons présenté cette année un rapport annuel plus détaillé que de coutume. Il vous permettra d'étudier chez vous et à loisir l'évolution de tous les chapitres du bilan de la banque centrale. Je me bornerai donc ici à vous rappeler les changements les plus importants des divers postes et à effleurer quelques problèmes de brûlante actualité.

L'année passée, l'accroissement de nos avances aux communes a été plus faible que d'habitude. Ayant demandé aux Caisses Raiffeisen de faire preuve de retenue, nous avons voulu leur donner le bon exemple.

Par contre, les nouveaux placements hypothécaires, d'un montant de 36 millions, présentent un accroissement record. Mais cet accroissement n'est pas dû entièrement à une activité de crédit exagérée. Il provient surtout de la consolidation de crédits de construction et de la reprise d'hypothèques de Caisses Raiffeisen rendue nécessaire par l'insuffisance des liquidités ou du contingent leur revenant à la suite de l'encadrement du crédit.

En 1974 l'activité globale de crédit de la banque centrale n'a pas été plus faible qu'au cours des précédents exercices animés. Comparativement aux années précédentes, la priorité a été accordée, en 1974, aux Caisses Raiffeisen, qui ont obtenu de plus importants crédits, au détriment des particuliers et des communes.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le compte de pertes et profits. En 1973 les taux d'intérêts se mouvaient encore dans des limites raisonnables. L'an

dernier seulement une sensible évolution s'est produite dans les intérêts de l'actif et du passif, extrêmement élevés. Jamais jusqu'ici une telle augmentation n'était intervenue d'une année à l'autre. Seul le produit des titres a subi une diminution de plus de 12 millions. En réalité, nous avons encaissé davantage d'intérêts que l'année précédente. Mais, les cours extrêmement bas des titres de toute première qualité ont exigé de forts amortissements, grevant sensiblement le rendement. Nous sommes tenus ici à observer les prescriptions légales : ces titres ne peuvent pas figurer au bilan à un cours dépassant le cours moyen du mois de la clôture des comptes.

Le produit des intérêts a augmenté de presque 5 millions de francs. Par contre, les frais généraux ont progressé de 2,5 millions de francs et le fisc a prélevé un million de francs de plus que l'année précédente. Le montant du coût des divers services de l'Union, non couvert par les émoluments de révision, a augmenté de 1/2 million et atteint la somme de 2,6 millions de francs. L'élargissement de 900 000.— francs, à 3,4 millions de francs, des amortissements et provisions devrait vous intéresser. Il ne s'agit pas de pertes heureusement, mais de 2,7 millions de francs de provisions et de 700 000 francs d'amortissements sur immeubles, mobilier, etc.

Avant de terminer, je tiens encore à exposer la situation actuelle de la banque centrale. Ces derniers mois, l'afflux d'argent des Caisses Raiffeisen a été bon, à tel point que tous les chiffres connus jusqu'ici ont été dépassés. Dans une très courte période nous sommes donc tombés d'un extrême dans l'autre. Il y a un an, tout le monde était pris dans les filets de l'inflation galopante et voulait placer ses économies en valeurs réelles ; aujourd'hui, chacun est hanté par le spectre du chômage et veut économiser pour avoir de l'argent liquide en cas de nécessité. Beaucoup de constructions de logements très urgentes l'an dernier encore, ne sont plus réalisées. Cela n'est pas si mal. Ces logements ne seraient peut-être pas loués actuellement. Celui qui a renvoyé sa construction en 1975 ne le regrettera pas. Dans bien des cas les prix sont plus favorables et, pour l'ensemble de l'économie, ce travail a plus de valeur que l'année passée. La rareté de l'argent n'a pas seulement apporté des désagréments mais également une saine répartition du travail ; en plus, elle a empêché ici et là des investissements imprudents qui pourraient causer aujourd'hui des ennuis.

Grâce aux importantes rentrées d'argent intervenues depuis décembre dernier nous avons pu améliorer nos liquidités. Depuis le début d'octobre 1974 nous donnons une suite favorable à toutes les demandes de crédits justifiées, même à celles de non-clients. En ce qui concerne ces derniers, nous accordons la préférence aux demandes de petite et moyenne importance présentées par des requérants qui pourraient devenir clients. Les demandes de crédits pour des travaux publics sont beaucoup plus nombreuses que celles destinées au financement de la construction de logement. Actuellement, nous acceptons d'examiner de bonnes demandes de particuliers et de communes et nous vous invitons à nous les soumettre si votre Caisse Raiffeisen ne dispose pas de disponibilités suffisantes ou s'il s'agit d'affaires que vos statuts ne vous permettent pas de traiter. Nos possibilités d'entrer en matière dépendront naturellement de l'afflux ultérieur d'argent.

Quelques mots encore à propos du crédit de l'Union suisse aux Caisses Raiffeisen.

Depuis longtemps, la banque centrale a exprimé le désir de connaître à temps les besoins en capitaux des Caisses Raiffeisen. Cela va de soi par exemple pour chaque banque à succursales multiples. Seules des informations détaillées et sûres lui permettent de fixer le montant des réserves de liquidités et de mettre à disposition, en temps utile, les fonds nécessaires. Il faut toujours maintenir une saine relation entre les engagements de l'organisation tout entière et les réserves de liquidités, ce qui ne peut pas être réalisé seulement au moment où les Caisses nous font connaître, en dernière minute, leurs besoins de crédits et nous mettent ainsi devant un fait accompli. C'est pourquoi, nous avons de nouveau demandé aux Caisses Raiffeisen, en avril dernier, d'adresser leurs demandes de crédits à la banque centrale avant l'octroi à leur clientèle d'avances qu'elles ne peuvent pas couvrir par leurs propres moyens. Nous avons édité une nouvelle formule permettant aux fonctionnaires de dresser un état complet et précis des engagements de la Caisse. Elle devrait être établie avant chaque séance et distribuée aux membres des comités.

Les liquidités d'une Caisse s'avèrent-elles insuffisantes, la formule est transmise à la banque centrale qui se prononcera immédiatement sur le crédit de l'Union. Nous atteignons ainsi un double but :

1. Connaissant la situation exacte de la Caisse, le comité ne prendra pas de décisions susceptibles de déboucher dans une impasse.
2. La banque centrale étant en possession d'indices précieux concernant les engagements de l'organisation tout entière, pourra soutenir ou modérer l'activité de crédit, au gré des circonstances.

Nous sommes heureux de constater que cette formule a été favorablement accueillie par de nombreuses Caisses.

Une autre nouveauté

Nous avons l'intention, à partir du 1^{er} juillet 1975, de tenir pour chaque Caisse un compte séparé, sans mouvement, intitulé « Compte de liquidité », pour la totalité des avoirs minimums obligatoires, ce que nous pratiquons du reste depuis des années pour de nombreuses Banques Raiffeisen. Le compte de crédit sera reporté sur le compte courant ordinaire. Ainsi les impopulaires reports du compte ordinaire sur compte de crédit seront éliminés. Par cette simplification nous donnons suite à un vœu exprimé fréquemment par de nombreux gérants. Nous avons l'intention d'allouer à l'avenir aux avoirs minimums obligatoires un intérêt supérieur à celui du compte ordinaire. N'attendez toutefois pas, pour ces avoirs, un intérêt aussi élevé que celui bonifié aux placements à plusieurs années de terme. Cette différence d'intérêt sert en quelque sorte de dédommagement pour les nombreux services que l'Union rend aux Caisses Raiffeisen et dont le coût augmente chaque année. Vers fin juillet, après l'établissement du budget, nous vous donnerons par écrit de plus amples renseignements et nous vous ferons part des nouveaux taux.

Je termine en remerciant très sincèrement toutes les Caisses Raiffeisen de leur agréable coopération et de leur compréhension, ainsi que les membres des conseils de l'Union et mes collaborateurs pour leur précieuse collaboration.

* * *

Le président remercie le directeur de la banque centrale de son captivant rapport sur un exercice qui fut particulièrement animé. Il exprime également à M. Roos la reconnaissance de toute la communauté raiffeiseniste suisse pour son zèle et son savoir-faire qui ont été manifestement couronnés de succès.

Rapport et propositions du conseil de surveillance



M. René Jacquod (Bramois/VS), président du conseil de surveillance, présente son rapport en français. Le texte allemand avait été remis préalablement aux délégués d'outre-Sarine.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires et légales, le conseil de surveillance, en collaboration avec la fiduciaire REVISA S.A., a procédé à la vérification des comptes 1974 de la banque centrale. Il a aussi contrôlé l'activité de l'Office de révision.

Ayant accompli son mandat, le conseil de surveillance peut présenter le rapport que voici à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

1. Banque centrale

Le bilan, au 31 décembre 1974, est de fr. 1 738 206 270.25 contre fr. 1 608 052 829.34 en 1973. L'augmentation est de fr. 130 153 440 91.

Les éléments d'actif et de passif concordent avec les sommes des livres comptables. Les avoirs à terme et à vue des Caisses affiliées représentent la somme de fr. 1 526 920 821.45, en augmentation de fr. 106 696 419.78 sur l'année 1973.

Le contrôle des actifs a prouvé que les placements de fonds confiés à la banque centrale sont tous de premier ordre et offrent ainsi une totale sécurité aux déposants.

Le compte de profits et pertes, avec le solde reporté de 1973 et après les amortissements d'usage, boucle par un bénéfice de fr. 4 357 563.40 contre fr. 3 984 000.93 en 1973.

Nos travaux de contrôle de fin d'année ainsi que nos inspections en cours d'exercice nous donnent l'assurance que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1974 sont bien exacts.

2. Office de révision

A l'occasion de nos contrôles, nous avons examiné de nombreux rapports de révision des Caisses locales ainsi que l'exige l'art. 20 des statuts de l'Union suisse. Ce contrôle nous a permis de nous renseigner sur l'activité de l'Office de révision.

Les tâches de cet Office, clé de voûte de tout le mouvement suisse, deviennent de plus en plus importantes et astreignantes.

Si l'on considère le nombre important des Caisses affiliées à l'Union suisse et l'accroissement constant des bilans, on doit reconnaître que l'Office de révision accomplit un travail de contrôle, d'information et d'instruction vraiment important, sérieux et efficace.

Cet Office impose aux Caisses affiliées le respect des dispositions légales et statutaires et contrôle aussi l'application fidèle des principes raiffeisenistes clairement définis à l'article 3 des statuts de l'Union suisse.

Les rapports de révision révèlent le sérieux du travail de contrôle de l'Office central. Ils prouvent aussi que les dirigeants des Caisses locales — à de rares exceptions près — font de réels efforts pour donner suite aux observations, injonctions et directives des réviseurs.

3. Propositions

Le conseil de surveillance, se basant sur les contrôles opérés, invite l'assem-

blée des délégués à voter les résolutions suivantes :

3.1. Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1974 sont approuvés et déchargés en est donnée aux organes responsables.

3.2. Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit :

— versement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales de.	fr. 54 000 000.—	fr. 2 700 000.—
— versement au fonds de réserve	fr. 1 500 000.—	
— report à compte nouveau	fr. 157 563.40	
Au total :		<u>fr. 4 357 563.40</u>

3.3. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs, aux employés de l'Office de révision et de la banque centrale pour leur travail consciencieux, efficace et pour les résultats intéressants obtenus durant l'année 1974.

Approbation des comptes annuels de la banque centrale

Sans discussion et à l'unanimité, l'assemblée accepte les rapports des deux directeurs et adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1974, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le conseil de surveillance.

Divers et discussion générale

La discussion générale n'étant pas utilisée, le président clôt cette 72^e assemblée annuelle en remerciant les organisateurs de leur excellent travail, les délégués de l'intérêt manifesté. Il souhaite à tous un plaisant séjour à Lucerne et un bon retour dans les foyers.

Debout, entraînée par quelques trompettes et trombones de la musi-

que des jeunes, toute l'assistance chante avec ferveur le « Cantique suisse »

*« Sur nos monts quand le soleil
Annonce un brillant réveil. »*

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	12.90
	« Bureglück »	13.90
	« Montagnard »	15.90
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	29.30
(Soleure)	Retour en cas de non-convenance.	
Tél. (064) 41 19 85		

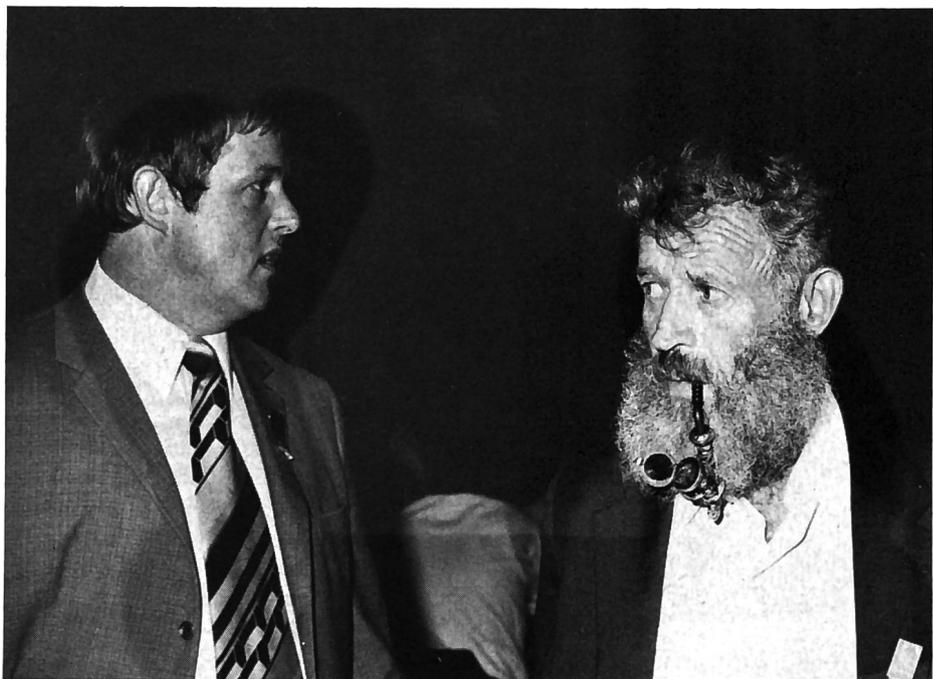
Soirée récréative

Leur mandat accompli au plus près de leur conscience tout au long d'une laborieuse journée, réconfortés par un copieux dîner servi dans les restaurants de la ville, les délégués se retrouvent pour la seconde fois à 20 h. 30 dans la Halle des fêtes de l'Allmend, escortés cette fois-ci d'un contingent impressionnant de dames, toutes mignonnes et fières d'accompagner leur « banquier de mari ».

Pour décrire tout ce qui fut offert sur scène à un public enthousiasmé et vibrant, il faudrait être à la fois critique musical, théâtral, chorégraphe, moniteur de gymnastique, jodleur, spécialiste du lancer de drapeau et nous en passons.

Hélas, nous ne sommes qu'un modeste scribouillard de service parvenu néanmoins après plus de 2 heures d'un programme non-stop époustouflant à se ressaisir et à déclarer tout gentiment que les productions offertes par les nombreuses sociétés artistiques et culturelles de Lucerne et de son vaste arrière-pays étaient tout simplement de grande classe. C'est du reste la réflexion qui bourdonna à nos oreilles à la sortie de la Halle et dans le trolleybus qui nous reconduisait en ville.

Selon la bonne tradition raiffeisen, le salut et les souhaits de la direction



Jeunes et moins jeunes, tous coopérateurs convaincus...

de l'Union furent transmis dans nos quatre langues nationales, par M. A. Edelmann, qui affichait ce soir-là une forme splendide. Il réserva à l'auditoire romand les passages suivants de son allocution :

« Mesdames et Messieurs,
Chers amis de Suisse romande,

Je suis tout particulièrement heureux de pouvoir saluer ce soir les 600 raiffeisenistes romands qui participent à ce Congrès de 1975. A l'occasion de vos assemblées générales ou des inté-

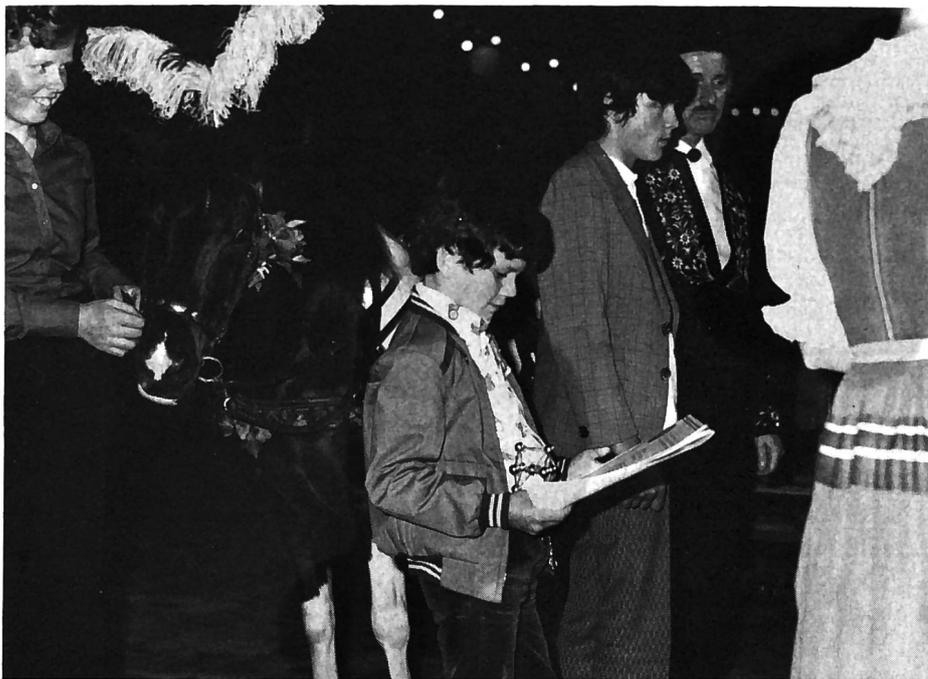
ressantes et fécondes journées de vos Fédérations ainsi que par votre participation aux Congrès annuels de l'Union suisse vous donnez sans cesse des preuves appréciées de votre collaboration enthousiaste à notre grande œuvre coopérative. Les assemblées annuelles du mouvement Raiffeisen suisse sont toujours une magnifique et vivante image de l'unité dans la diversité de ses membres. Je vous remercie de tout cœur de votre précieuse contribution à cette diversité. Et d'ores et déjà, je me réjouis de vous revoir l'an prochain, à l'occasion du Congrès de 1976 qui aura lieu en Suisse romande.

Vive la Suisse romande ! »

Puis, le directeur Edelmann se fit un plaisir et un devoir de remettre aux deux « premiers prix » du concours international « La Technique et nous » (voir l'article qui paraît sous ce titre dans le présent numéro) la récompense du jury international de ce concours Raiffeisen « européen », soit un beau diplôme accompagné d'un « Atomium ».

* * *

Le dimanche matin était réservé aux excursions « sur terre et sur mer ». Lucerne est à même d'offrir à ses hôtes toute une gamme de courses intéressantes, captivantes, point final du Congrès de 1975 qui s'est déroulé sans histoires et sans faste, mais qui a néanmoins bien atteint son but en nous donnant l'occasion de nous compter, de faire l'inventaire de nos moyens



Albino Isepponi, S. Antonio|Poschiavo (année de naissance 1961) et Alfred Bühler (1967) Versam|GR reçoivent la récompense du jury international du concours Raiffeisen européen « La technique et nous ».

d'action, de prendre connaissance des consignes qui devront être observées dans toute notre activité future de coopérateurs, de raiffeisenistes militants.

Nul ne sait ce que l'avenir lui réserve. Nous pouvons cependant l'affronter sans crainte car, comme le proclamait au Congrès Raiffeisen de 1940 déjà le conseiller d'Etat genevois

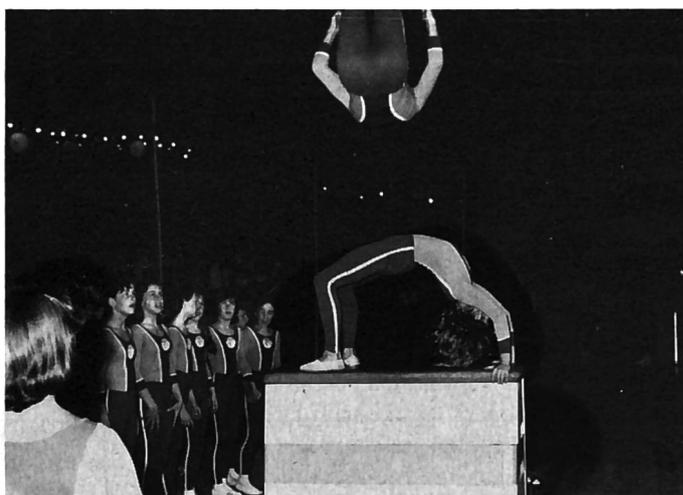
I. Anken, grand ami et protecteur des Caisses Raiffeisen genevoises :

« L'avenir est à nous parce que nous poursuivons une œuvre capitale, saine et féconde. »
-pp-

La soirée récréative



La soirée récréative : Un programme non-stop époustoufflant réservé par les nombreuses sociétés artistiques et culturelles de Lucerne et de son vaste arrière-pays...



Chronique économique et financière

La situation économique générale est instable. Il semble que l'opinion publique, les gouvernements et les chefs d'entreprises ont pris conscience que la phase de croissance illimitée avait pris fin. Peu à peu, on réalise qu'il faut abandonner l'idée de l'expansion continue.

Ce n'est certes pas la crise. C'est le ralentissement. Ce n'est pas l'arrêt de la machine, mais une succession de ratés. En quelques mois, on a passé d'une période de manque chronique de main-d'œuvre à un début de chômage. La situation économique agit sur la main-d'œuvre étrangère bien

mieux que ne l'aurait fait l'application de l'insensée initiative contre cette main-d'œuvre. Certes, on a souvent dit que le climat psychologique était plus mauvais que la situation économique réelle. Il ne pouvait cependant pas en être autrement après la période d'euphorie que nous avons connue. Si à court terme on peut espérer une reprise, ou pour le moins un arrêt de la récession, on craint qu'il n'en soit à jamais fini de la période de mieux-être matériel, d'une ère de mieux-vivre. A

la croissance matérielle succède la recherche de la qualité de la vie.

Pour que soit prospère l'économie nationale d'un pays qui, comme le nôtre, est tourné vers l'exportation, il faut que la situation de nos importants clients soit saine. Aux USA, où le chômage atteint les 9 % de la population active, il semble que l'on assiste à une légère tendance à la reprise. Ce n'est pas l'euphorie, mais un tassement de la récession et une reprise de la consommation intérieure. Il est vrai qu'une aggravation du chômage et un ralentissement accéléré de la production prendraient vite l'allure d'une catastrophe. Les politiques conjoncturelles de relance en Allemagne et en France semblent également porter des fruits et on parle aussi d'une reprise en Italie. Seule la situation économique de la Grande-Bretagne continue à se montrer sous un jour défavorable : accroissement du chômage et ralentissement constant de la production.

Tel est le tableau général. Nous consacrerons cependant l'essentiel de notre chronique à l'économie nationale suisse et en particulier à l'horlogerie.

La situation en Suisse

A l'heure où nous écrivons il semble que la situation économique suisse soit l'objet d'analyses quelque peu contradictoires. Cela provient des positions différentes des principales branches de notre économie. On ne veut pas peindre le diable sur la muraille en parlant de la situation économique générale, mais certains secteurs se montrent très pessimistes en évoquant leur propre situation. L'horlogerie et la construction restent incontestablement dans une situation très précaire. La métallurgie fait preuve d'une extraordinaire résistance et la chimie reste en bonne position. C'est du moins la conclusion schématique générale qui semble ressortir des informations dont nous disposons.

Notre industrie d'exportation reste fortement pénalisée par la surévaluation du franc suisse. Depuis le début de 1971 à aujourd'hui, notre franc s'est réévalué d'environ 70 % par rapport au dollar, à la livre sterling et à la lire italienne. Les espoirs que l'on place dans le serpent monétaire ne feront que stabiliser les cours avec les monnaies du serpent, c'est-à-dire pré-

cisément les monnaies vis-à-vis desquelles notre franc s'est le moins apprécié. Cela ne changera rien pour le dollar. Enfin, il n'est pas certain que les conditions qui nous seront fixées pour notre entrée dans le serpent européen soient avantageuses !

Un élément cependant est positif : la croissance de nos exportations à destination des pays producteurs de pétrole. Le tableau ci-dessous est assez évocateur (en millions de francs) :

	1973	1974
Pays arabes	480	734
Autres pays producteurs de pétrole	658	862

C'est surtout l'Irak qui a augmenté le plus ses achats en Suisse. De tous les pays producteurs, c'est l'Iran qui est à ce jour notre meilleur client avec des achats pour 455 millions de francs en 1974¹.

L'industrie horlogère

Notre industrie horlogère est aujourd'hui la plus vulnérable de nos branches industrielles puisqu'elle exporte les 97 % de sa production et que les 55 % de celle-ci sont destinés à la zone dollar. Une réalité a été souvent relevée ces derniers temps par les représentants de l'industrie horlogère : la part de la Suisse au marché mondial de l'horlogerie, tout en restant la plus importante (39 % de la production mondiale) est en constante régression aussi bien quantitativement, qualitativement que géographiquement. Pour le premier trimestre de 1975, nos livraisons horlogères à l'étranger ont subi une baisse de plus de 35 % par rapport à la même période de 1974. Cette diminution provient surtout de nos ventes en Amérique (USA et Amérique du Sud), en Asie et en Océanie.

Une enquête effectuée récemment par la Fédération horlogère dans le secteur « ancre » montre la chute spectaculaire des commandes au début de cette année-ci :

10 à 40 % pour les 72 % des entreprises consultées
plus de 40 % pour les 28 % des entreprises consultées.

La situation serait plus dramatique encore dans le secteur « roskopf », dont les produits sont concurrencés aujourd'hui au niveau des prix par des mon-

¹ Bulletin du Crédit Suisse. Avril/mai 1975.

naies de qualité supérieure. Ces difficultés au niveau des producteurs se reportent bien entendu au niveau des fabricants d'ébauches et de pièces constitutives. On cite à ce niveau des baisses de l'ordre de 40 % des commandes. Automatiquement, cette réduction des commandes se répercute sur les stocks. Selon un représentant de notre industrie horlogère, les stocks pour les produits terminés « ancre » représenteraient actuellement plus de 4 mois de travail, alors qu'ils sont en période normale l'équivalent de 1,8 mois de travail ! Dans le secteur « roskopf » ce volume des stocks serait plus grand encore et aurait été, au 30 avril dernier, de 55 millions de pièces, soit deux années de travail.

Nous pourrions citer d'autres chiffres encore, qui tous bien sûr nous montrent le sérieux de la situation. Les causes de cette « crise » sont connues : récession, sur-évaluation du franc suisse, crise de liquidités par suite des crédits accordés et des paiements qui ne se font pas etc... Les conséquences ? problèmes de liquidités, licenciements, réduction des horaires de travail, sous-utilisation des capacités de production, affermissement de la concurrence sur certains marchés, etc... Cette dernière conséquence nous semble la plus grave. En effet, il est probable que notre franc suisse retrouvera un jour une situation plus stable, mais il sera difficile de retrouver certains marchés. Ceci est d'autant plus regrettable que notre industrie horlogère a fait de réels progrès en matière de productivité et qu'elle est restée concurrentielle. C'est donc bien au niveau monétaire que notre Gouvernement doit agir.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous nous demandons si seule une solution énergique n'est pas à même de résoudre le problème de notre horlogerie. On parle certes de restructuration, mais avant tout, il faut vendre. N'est-il pas temps d'envisager très sérieusement l'instauration du contrôle des changes ?

Certes, ce sombre tableau est brossé par les horlogers. A lire d'autres informations, le pessimisme ne serait pas de mise : « On prévoit du chômage seulement dans quelques secteurs, notamment dans la construction ainsi que dans quelques industries d'exportation »². En réalité, c'est sans doute

² Bulletin de l'AELE, juin 1975.

plus des 50 % des travailleurs de l'horlogerie qui sont aujourd'hui touchés par la réduction des horaires de travail. Les producteurs de pièces constitutives du mouvement auraient dû mettre, selon certaines informations, les 75 % de leur personnel au chômage partiel.

L'été sera certainement très dur pour l'industrie horlogère. S'il est vrai que certains producteurs de boîtes en particulier restent très actifs, on peut admettre que l'ensemble de l'industrie horlogère suisse connaît actuellement la situation la plus grave depuis la grande crise.

En conclusion, on peut admettre que nous ne sommes pas encore au bout du tunnel, surtout quand on sait l'interdépendance qui existe entre les différents secteurs de notre économie. Un certain vent d'optimisme souffle actuellement à la suite des votations relativement positives du 1er juin et surtout par suite des mesures de relance adoptées par nos autorités fédérales. Ces mesures touchent en particulier le dépôt à l'exportation (couverture à 95 %), un programme d'investissements supplémentaires ainsi que l'amélioration de la loi sur l'assurance-chômage.

Mais quel que soit l'effet de ces mesures de relance, elles n'auront pas grande influence sur la surévaluation du franc suisse. Si l'arrêté fédéral sur la monnaie permettra sans doute de protéger notre unité monétaire contre des assauts plus grands, il ne suffira pas à rétablir le franc suisse à un niveau qui ne pénalise pas notre industrie d'exportation.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Comme nous l'écrivions en mai dernier, dans les circonstances présentes tout pronostic serait périlleux. Sur la base des observations faites par la banque centrale et lors des révisions, nous pouvons affirmer, en ce qui concerne les Caisses Raiffeisen, que les rentrées d'argent frais furent satisfaisantes durant le second trimestre aussi. Il convient toutefois de ne pas tomber d'un extrême dans l'autre. La fin de la récession n'est pas encore en vue. Continuons donc à faire preuve d'une très grande circonspection dans l'octroi de nouveaux et importants crédits.

Nos Caisses doivent profiter de l'aubaine : la plupart d'entre elles peuvent, à l'heure actuelle, compléter leurs indispensables réserves de liquidités.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, la situation est encore assez floue au moment où nous écrivons ces lignes. Il y a une tendance manifeste à la baisse dans le secteur des taux des

obligations. Pour les emprunts publics, il faut s'attendre à un fléchissement en juillet.

Les Caisses Raiffeisen seront, par voie de circulaire, tenues au courant de toute modification qui pourrait intervenir au cours des prochaines semaines. -pp-



Les paveurs ont de quoi s'occuper

Fribourg/Brisgau (DaD) — Les « tapis de pierres » qui ornent les rues de Fribourg/Brisgau ne sont pas seulement célèbres dans le monde entier, mais encore uniques en République fédérale d'Allemagne. L'entretien de ces jolies mosaïques composées à l'aide de fragments de galets du Rhin est pris en charge par les paveurs traditionnels — mais leur métier tend à disparaître. Afin de sauver ces petites œuvres d'art en même temps que la profession, le service local des ponts et chaussées donne aux jeunes gens doués la possibilité de trouver une situation pour la vie, au terme d'un apprentissage adéquat. Car l'entretien et le renouvellement des trottoirs garantit un emploi stable. On voit sur la photo la restauration et l'oeuvrage de la Saint-Martin au pied de l'église du même nom. Certaines mosaïques aménagées devant les maisons indiquent encore le métier qui y est pratiqué. gg (Flash sur l'Allemagne)

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1974

M. A. Edelmann, directeur de l'Office de révision, a présenté à la séance du conseil d'administration de l'Union suisse des 29 et 30 avril dernier un rapport intitulé « Les résultats définitifs du mouvement Raiffeisen suisse », dont nous reproduisons ci-après de larges extraits qui se prêtent à la publication.

-pp-

Monsieur le président,
Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter aujourd'hui les résultats définitifs de 1974 du mouvement Raiffeisen suisse. Cette joie est légitime car ces chiffres sont la confirmation de progrès importants réalisés, l'an dernier, par les Banques et les Caisses Raiffeisen suisses.

Nombre de Caisses

L'augmentation nette de 6 Caisses Raiffeisen en a porté le nombre à 1164. Nous trouvons :

352 Caisses en Suisse romande,
655 Caisses en Suisse alémanique,
113 en Suisse italienne et, enfin,
44 Caisses en Suisse romanche.

Effectif des membres

L'effectif des membres s'est élargi de 7 106 à 183 342 unités. La moyenne par Caisse est ainsi de 158 membres. Cette augmentation peut être qualifiée de satisfaisante, même si le chiffre record de 7 946 de l'exercice précédent n'a pas pu être atteint. 854 d'entre elles, ou les trois quarts environ, ont encore moins de 200 sociétaires : 470 en comptent jusqu'à 100 et 384 de 100 à 200. 178 Caisses groupent de 200 à 300 coopérateurs et 132 institutions seulement plus de 300, 56 de ces dernières ont plus de 400 membres. La Caisse de Naters, dans le Haut-Valais, vient en tête avec 977 sociétaires, puis nous trouvons celles de Mels SG (855), Einsiedeln SZ (827), Cham ZG (772), Widnau SG (756), Niederhelfenschwil SG (751), Möhlin AG (749), Allschwil BL (723), Wettingen AG (714), et — en qualité de représentante de la Suisse romande — Bagnes VS (705). Les dix Caisses qui viennent en tête du classement comptent 7 829 coopérateurs.

Toute l'activité de propagande des membres responsables devrait, dans une mesure plus grande encore que cela n'a été le cas jusqu'ici, être guidée en premier lieu par le souci du recrutement de nouveaux membres. Il faut s'efforcer d'élargir constamment le cercle des coopérateurs, et une fois pour toutes, faire un juste sort à ce préjugé tenace qui voudrait que les sociétaires soient une charge pour la Caisse Raiffeisen. Le véritable travail coopératif est en quelque sorte la réalisation d'une idée, de l'idée de la solidarité, soutenue par la volonté d'entraide, fille de cette solidarité. Et cette idée doit être portée, puis propagée par des êtres humains. Plus leurs adeptes seront nombreux, plus grandes seront aussi la force d'attraction et l'efficacité de nos institutions. Et les chiffres confirment ici aussi que les Caisses qui accusent le développement le plus prononcé sont justement celles qui parviennent à élargir constamment le cercle de leurs sociétaires, à intensifier et à améliorer sans cesse les contacts et les relations entre les membres des organes dirigeants et les coopérateurs.

La somme des bilans

La somme des bilans a augmenté, pour l'ensemble des Caisses et Banques Raiffeisen, de 763,843 millions de francs, soit de 10,94 %, pour atteindre la somme de 7 747,5 millions de francs. Proportionnellement et en chiffres absolus, cette progression est inférieure à celle de l'exercice précédent (837 millions et 13,61 %). Comparée au développement général des bilans des banques suisses, l'augmentation enregistrée par nos Caisses Raiffeisen en 1974 peut être qualifiée de très bonne. Nous sommes sans doute le groupe bancaire du pays qui accuse l'augmentation la plus forte comparative-

ment à la somme des bilans. L'amélioration de l'exercice sous revue a porté le bilan moyen d'une Caisse Raiffeisen à 6,66 millions de francs. C'est à notre avis une moyenne élevée si l'on tient compte du fait que plus de 1000 de nos institutions Raiffeisen sont gérées par une seule personne et que 900 le sont de façon accessoire. On peut donc dire qu'en Suisse nos Caisses occupent, dans la règle, un employé par fraction de 10 millions de francs de la somme du bilan, gérante ou gérant compris.

A fin 1972 on dénombrait 146 Caisses Raiffeisen avec un bilan inférieur à 1 million de francs, contingent réduit à 115 à fin 1973. Il en reste aujourd'hui 91 avec un bilan global de 56,9 millions de francs. 698 petites ou moyennes Caisses — 60 % du nombre total — présentent un bilan inférieur à 5 millions de francs. 466 institutions — soit le 40 % de toutes les coopératives — affichent un bilan supérieur à 5 millions de francs. Elles peuvent toutefois revendiquer le 76,5 % de la somme globale des bilans, laissant aux établissements plus modestes le solde de 23,5 %. Des 466 moyennes et grandes coopératives, 230 détiennent un bilan supérieur à 10 millions de francs et gèrent au total 4,373 milliards de francs, soit le 56,5 % du bilan global. 158 de ces bilans oscillent entre 10 et 20 millions, 72 sont supérieurs à 20 millions. A fin 1974, le bilan de 16 Caisses Raiffeisen a, pour la première fois, doublé le cap des 20 millions de francs. Elles sont, de ce fait, devenues des « Banques » Raiffeisen. 32 des 72 Banques Raiffeisen présentent un bilan supérieur à 30 millions. De ces 32 institutions, 11 ont un bilan dépassant 40 millions et — de ces 11 — 3 affichent un bilan de plus de 50 millions. Ce sont celles de Niederhelfenschwil SG (56,1 millions), Mels SG (53,5 millions) et Neukirch-Egnach TG (51,7 millions).

Dans 12 cantons l'augmentation des bilans est supérieure à la moyenne suisse de 10,94 %. Avec 21,12 %, les 3 Caisses Raiffeisen du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures viennent en tête, suivies des 6 Caisses de Nidwald (19,33 %). Nous trouvons ensuite — 16,66 % — les 104 Caisses tessinoises, puis les 52 coopératives lucernoises (14,42 %). Les quatre Caisses du can-

**Chs. Salquin, Philatéliste
1290 Versoix**

Expertises, estimations
et achats de collections

ton de Schaffhouse notent une élévation de 12,71 %, les 97 Caisses des Grisons une progression de 12,70 % et les 130 Caisses valaisannes affichent une moyenne de 12,18 %. Viennent ensuite : les 157 Caisses bernoises (augmentation de 11,60 %), les 4 Caisses d'Obwald (11,24 %), les 14 Caisses schwytoises (11,12 %) et les 84 Caisses vaudoises (11 % exactement).

L'accroissement de 763,8 millions de francs de la somme des bilans a été provoqué, à raison de 677,1 millions, par l'augmentation des dépôts de la clientèle, donc du public. En réalité, elle est supérieure à ce montant. Conformément aux dispositions de la nouvelle ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques, les réserves spéciales doivent désormais figurer au bilan sous les « autres passifs ». Jusqu'ici elles étaient comptabilisées sous forme de comptes d'épargne ou de comptes courants. Il fallut donc, lors du bouclage de 1974, les sortir de ces 2 chapitres et les bilancer sous les « autres passifs ».

Les passifs

L'épargne — qui constitue le poste le plus important des dépôts du public — a progressé de 335 millions, ou de 7,96 %, à 4544,8 millions de francs. L'an dernier la moyenne était du double de celle de 1974, soit de 14,51 %. L'avoir global de 4,5 milliards de francs est réparti sur 874 022 carnets, ce qui fait 21 380 livrets de plus qu'à la fin de l'exercice précédent (26 850 en 1973). L'avoir moyen par carnet d'épargne est passé à 5200 francs.

En deuxième position, du point de vue de l'importance de l'accroissement des dépôts du public, nous trouvons les obligations, avec 197,2 millions (15,38 %) portant à 1479,3 millions de francs le capital placé. L'augmentation a été presque trois fois supérieure à celle de l'année précédente. Les comptes de dépôts enregistrent également une forte progression, soit de 79,6 millions à 529,095 millions de francs. Le nombre des carnets de dépôts s'est accru de 6094. Des 51 138 livrets en circulation en fin d'exercice, le Tessin en revendique à lui seul 35 759, les carnets de dépôts prenant, dans ce canton, la place des livrets d'épargne. De l'avoir total de 529,095 millions, 313,9 millions de francs sont placés dans les Caisses tessinoises.

AUX CAISSES RAIFFEISEN AFFILIÉES

QUELQUES PETITS CADEAUX

qui feront plaisir et accompagneront sociétaires et clients tout au long de l'année. Jusqu'à épuisement des stocks, nous sommes en mesure de livrer :

1. AGENDA DE POCHE 1976

Même présentation qu'auparavant avec une couverture en mousse, souple, 6 pages de texte : « La Suisse », unités monétaires, tables d'intérêts, premiers soins, communes de plus de 10 000 habitants. Impression de l'emblème Raiffeisen et du nom de la Caisse.

Prix, l'unité : fr. 1.90

2. CARTON SPÉCIAL POUR L'ENVOI POSTAL DES AGENDAS

Prix, l'unité : fr. —.15

Ils peuvent être commandés pour une partie seulement des agendas.

3. AGENDAS 1976, EN FORME DE DÉPLIANT

Format identique, avec une couverture en mousse d'une qualité supérieure, et l'impression du nom de la Caisse.

Prix, l'unité : fr. 1.70

4. CALENDRIER D'ÉPARGNE PRO JUVENTUTE 1976

Avec l'impression du nom de la Caisse.

Prix, l'unité : fr. 1.—

Ces calendriers sont très appréciés des écoliers. La maison qui les édite prie de passer toutes les commandes par l'intermédiaire de l'Union.

5. CALENDRIER MURAL 1976

Se présente sous un format agrandi dont vous avez reçu un exemplaire en guise de modèle, avec reproduction de 12 paysages en couleur et impression du nom de la Caisse Raiffeisen :

l'unité	
jusqu'à 50 unités (minimum)	fr. 4.20
de 51 à 100 unités	fr. 3.80
plus de 100 unités	fr. 3.50

6. CALENDRIER MURAL 1976, EN SOIE

Prix, l'unité : fr. 5.20

Vous en avez reçu un exemplaire à titre de modèle (pour toute commande de 200 unités au moins, impression du nom de la Caisse sans frais supplémentaires).

REMARQUES : Sont compris dans ces prix : l'impression du mot « Raiffeisen », les frais d'emballage et de port.

Si la commande est passée en temps utile, la livraison correspondante aura lieu au plus tard au milieu du mois de novembre, de sorte que l'envoi par la poste pourra arriver à temps dans les foyers. Un bulletin de commande a été joint à la circulaire du 7 mai 1975 adressée à toutes les Caisses affiliées.

Le Service des fournitures de l'Union suisse

Je mentionnerai encore, au chapitre des dépôts du public, les avoirs en compte courant à vue et à terme. Les premiers ont enregistré une augmentation relativement faible de 3,08 % ou, en chiffres absolus, de 13,6 millions de francs, portant les soldes en fin d'exercice à 456,7 millions de francs. Pour les créances à terme, par contre, l'avance a été remarquable, soit de 42,82 % ou de 514 millions, portant les soldes à 171,4 millions de francs.

Deux tendances générales peuvent être dégagées de l'évolution des différentes catégories des dépôts du public. On peut d'abord affirmer que l'épargne est toujours en vogue dans nos communes rurales et que les épargnants de nos Caisses Raiffeisen sont, dans la règle, de fidèles clients. La propagande massive et percutante des moyens de communication de masse en faveur d'autres formes d'épargne, les conditions d'intérêt alléchantes offertes ici et là ne parviennent pas à ébranler leur confiance dans l'établissement financier local. D'autre part, il convient de se rendre à l'évidence : l'épargnant Raiffeisen est toujours de plus en plus conscient du rôle et de la valeur de l'intérêt bonifié à ses dépôts. Il l'a confirmé tout au long du dernier exercice par des reconversions de ses placements à la Caisse Raiffeisen, en accordant la préférence à ceux pour lesquels le taux d'intérêt est plus avantageux.

Le dernier poste des « fonds étrangers » est constitué par les dettes à la Banque centrale de l'Union suisse. Les montants effectivement prélevés par les Caisses affiliées ont atteint la somme de 112,9 millions de francs, en augmentation de 14,06 %. La dette correspond ainsi au 7,4 % de leurs avoirs totaux.

Je reviendrai ultérieurement sur les fonds propres, soit sur le capital social et les réserves.

Les actifs

Permettez-moi de commenter maintenant l'évolution des actifs des Caisses Raiffeisen. La progression des placements hypothécaires, qui occupent la première place et figurent par 4273,3 millions de francs au bilan, a été de 12,11 %. A titre de comparaison, je citerai celle de 8,5 % des 72 banques tenues de faire rapport chaque mois

à la Banque nationale (5 grandes banques, 28 banques cantonales, 39 banques régionales et caisses d'épargne). Ces établissements sont naturellement tous soumis à la limitation du crédit, alors que 56 Caisses et Banques Raiffeisen seulement étaient liées par les arrêtés conjoncturels. Cet assujettissement de la plupart des banques du pays à la limitation du crédit a contribué, en partie du moins, à la progression relativement forte des placements hypothécaires des Caisses Raiffeisen affiliées. D'autre part, le fort accroissement des hypothèques est dû également à la consolidation accrue de crédits de construction, en sensible progression eux aussi. A fin 1974, les comptes courants débiteurs accusaient une progression de 7 % seulement, contre 29 % l'exercice précédent.

Dans cette catégorie, nous trouvons encore les crédits d'exploitation qui furent certainement mis plus fortement à contribution qu'au cours des années précédentes. On peut donc affirmer — et cela a été confirmé par les observations faites par notre office de révision — que la plupart des Caisses et Banques Raiffeisen ont cédé aux pressantes sollicitations de l'Union suisse et fait preuve de retenue dans l'octroi de nouveaux crédits. Les comptes courants débiteurs figurent par 579,7 millions de francs au bilan. Mentionnons encore que nos Caisses accordent, en plus des prêts hypothécaires proprement dits, des prêts ordinaires garantis par hypothèque. Ce sont des comptes pour lesquels l'hypothèque est uniquement donnée en nantissement. Ces prêts atteignent la somme de 180,8 millions de francs, en progression de 33,9 millions ou de 23,08 %, augmentation massive en vérité. Les hypothèques et les prêts garantis par hypothèque ont augmenté l'an dernier de 495,5 millions de francs, soit de 12,51 % (11,99 % l'année précédente) ; ils ont atteint le montant de 4454,1 millions de francs, qui correspond à 57,49 % du total des actifs, respectivement de la somme du bilan. Aucun autre groupement bancaire est à même d'afficher un pourcentage aussi élevé. Citons, à titre d'exemple, les grandes banques. La statistique bancaire nous révèle que la relation oscille ici entre 7 et 8 % du total des actifs. Ce fort pourcentage d'affaires hypothécaires explique que les Caisses Raiffeisen sont certainement les plus grandes victimes de la politique

actuelle des taux d'intérêt, notamment du maintien de taux débiteurs très bas, imposé par le préposé à la surveillance des prix, mesure qui compromet leur rendement, ceci d'autant plus qu'elles n'ont aucune possibilité de trouver quelques compensations dans d'autres secteurs plus lucratifs et que la plupart de leurs comptes hypothécaires sont soumis à ce blocage des taux, parce qu'ils sont garantis par des hypothèques grevant des immeubles agricoles ou des maisons locatives.

Les prêts et crédits consentis aux communes prennent toujours plus d'importance. Dans les actifs, au chapitre des prêts et crédits accordés dans le rayon statutaire d'activité des Caisses Raiffeisen, ils occupent aujourd'hui la seconde place. Ils accusent, pour l'année sous revue, une augmentation de 78,5 millions (11,77 %) à 745,9 millions de francs. L'an dernier, la progression était, il est vrai, de 14,27 %. Les avances aux communes correspondent à 9,63 % du total des actifs des Caisses Raiffeisen. Si l'on tient compte de celles accordées par la Banque centrale, les prêts et crédits aux communes et autres collectivités publiques — sans tenir compte des fonds publics — sont supérieurs à un milliard de francs.

1515,3 millions de francs ont été placés par les Caisses Raiffeisen à la Banque centrale. Ce montant correspond à 19,55 % du total des actifs. L'an dernier, le pourcentage était de 20,12 %. L'augmentation des placements à la Banque centrale a été de l'ordre de 110,4 millions de francs. Il est intéressant de relever qu'en dépit de l'amélioration constante des taux alloués aux placements à terme des Caisses, le taux de croissance des placements à vue a été sensiblement supérieur, soit de 10,58 %, contre 7,13 % seulement pour les placements à terme. Nous avons l'an dernier 16,81 % pour les placements à terme et 0,41 % seulement pour les avoirs à vue.

L'encaisse et les avoirs sur chèques postaux accusent une progression plus faible qu'en 1973 (9,91 %). Ils figurent par 113,1 millions de francs au bilan (1,46 % du total des actifs contre 1,48 a.p.).

La rubrique « Participations » englobe les parts sociales de l'Union suisse et de la Coopérative de cautionnement. Conformément aux dispositions de la nouvelle ordonnance d'exé-

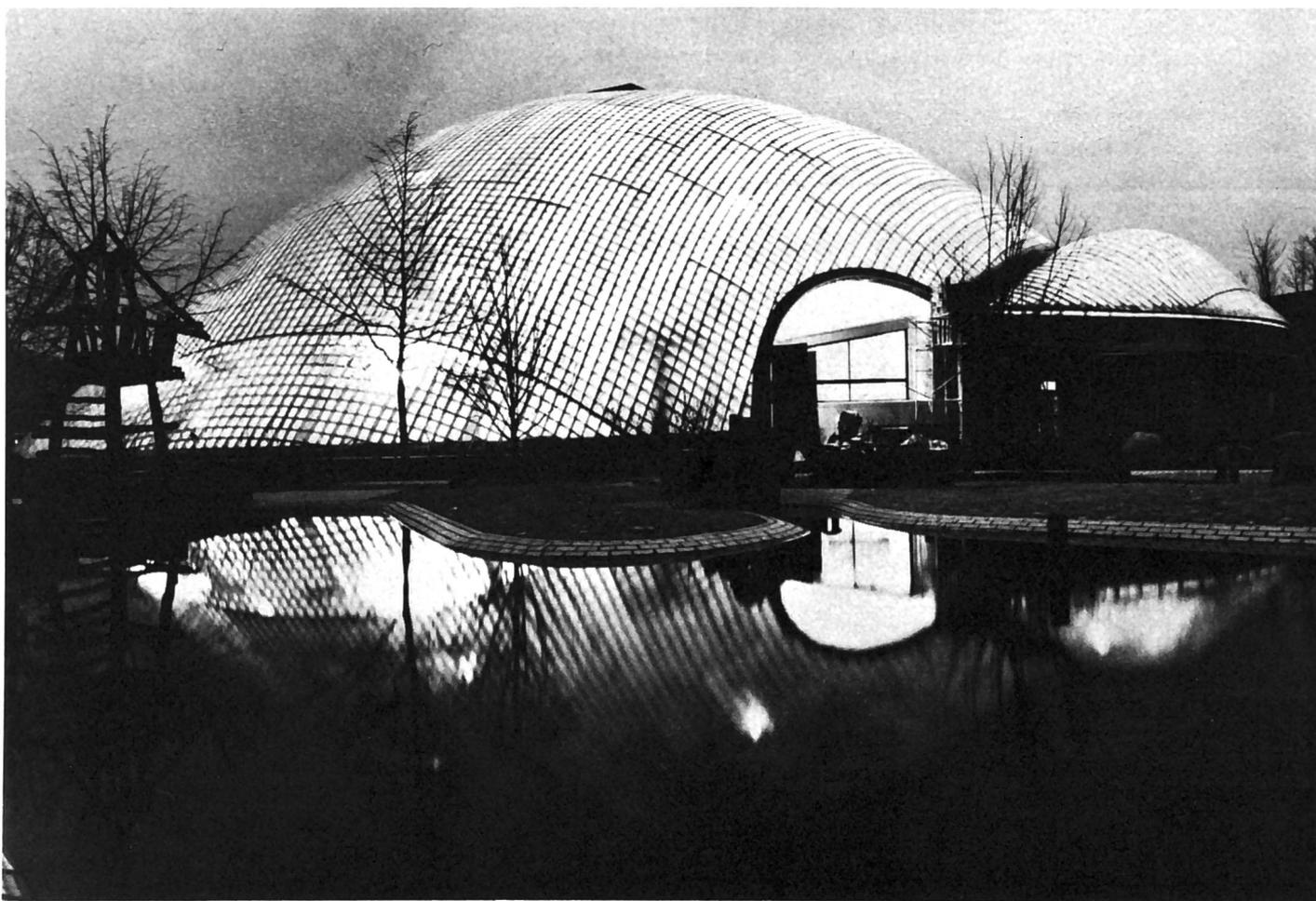
cution de la loi fédérale sur les banques, ces parts ne peuvent plus figurer à la rubrique « Titres », comme cela était le cas jusqu'à présent. Ces participations ont augmenté de 8,49 millions de francs, soit 6 millions provenant de l'augmentation du capital social de la Banque centrale et plus de 2 millions de francs de celle de la Coopérative de cautionnement, augmentations entièrement à la charge des Caisses affiliées.

Parmi les différents postes de l'actif, signalons finalement les immeubles. Le besoin de construire ou d'acquérir des immeubles à l'usage de la Caisse est toujours plus accentué, et cela pour différents motifs, dont le plus important est sans doute le suivant : les clients, notamment les jeunes, apprécient de moins en moins devoir traiter leurs affaires d'argent au domicile personnel du gérant.

Les expériences faites jusqu'ici confirment que le développement des Caisses disposant d'un immeuble propre ou au moins de locaux de caisse séparés est plus rapide.

En 1973, à la rubrique « Immeubles à l'usage des Caisses », figuraient 174 Caisses ou Banques Raiffeisen faisant état de tels immeubles, soit 23 de plus que l'année précédente. En 1974, nous en trouvons de nouveau 17 de plus. 191 Caisses ou Banques Raiffeisen sont ainsi en possession d'un bâtiment propre ou d'une propriété par étage et, dans quelques cas, d'une place à bâtir en guise de « réserve » pour un bâtiment propre qui sera édifié ultérieurement. Lorsque dans un village ou dans une commune se présente une occasion favorable d'acquérir une place bien située et que le développement futur de la Caisse concernée semble assuré, nous en recommandons tou-

jours l'achat, même si la réalisation du projet de construction ne peut pas être envisagée immédiatement. Ces 191 immeubles à l'usage des Caisses s'inscrivent au bilan avec une valeur de 54,6 millions de francs, montant de 8,3 millions de francs supérieur à celui de l'exercice précédent. En plus de cela, les bilans des Caisses Raiffeisen contiennent encore 24 immeubles qui ne servent pas à l'usage des Caisses concernées. Un certain nombre d'entre eux abritaient autrefois leurs bureaux. Devenus trop exigus, plutôt que de les vendre, elles ont préféré les garder et louer les locaux disponibles. Ces 24 immeubles ont une valeur au bilan de 2,9 millions de francs. Leur valeur vénale est aujourd'hui certainement sensiblement plus élevée.



La grande attraction des floralies

Mannheim (DaD) — C'est une véritable merveille architecturale, se sont exclamés les experts en apercevant la halle polyvalente de l'exposition fédérale d'horticulture qui s'est déroulée à Mannheim. Cette construction ultra-légère en treillis a été réalisée suivant une idée du célèbre architecte Frei Otto. Pour éprouver la solidité de la halle, on a suspendu des poubelles remplies d'eau d'un poids total de 18 450 kilos. La voûte ne s'est déformée que de 78 mm. ; l'ordinateur avait même prévu 2 millimètres de plus. Le revêtement en matière plastique de la toiture autoportante qui fait 19 m. de haut est translucide. La halle qui est éclairée la nuit constitue l'attraction des ces floralies qui couvrent 67,5 hectares. C'est la plus grande exposition d'horticulture du monde. wl (Flash sur l'Allemagne)

Le compte d'exploitation

Jetons maintenant un coup d'œil sur le compte d'exploitation de nos Caisses Raiffeisen. La satisfaction que nous procurera l'examen des chiffres qu'il révèle sera peut-être moins prononcée que celle éprouvée jusqu'ici par le développement réjouissant des divers postes du bilan. Qu'il me soit cependant permis de dire d'emblée que le rendement net a été meilleur que celui que j'escomptais. Comparativement à l'exercice précédent, il a, il est vrai, progressé de 4,81 % seulement en regard d'une augmentation de 10,94 % de la somme des bilans. En 1973, l'élargissement du rendement net avait été de 23,7 %. En chiffres absolus, le bénéfice net est cette fois-ci de 22,701 millions de francs, en progression de 1,042 million par rapport à 1973. L'excédent net du compte d'exploitation devrait correspondre à 1/3 % environ de la somme du bilan. En 1974, il s'est quelque peu éloigné de cette proportion, reculant de 0,31 en 1973 à 0,29 %. Les Caisses qui affichent les meilleurs résultats sont celles du canton du Tessin avec 0,45 %, d'Appenzell Rh.-Int. avec 0,39 %, de Nidwald avec 0,37 %, de Genève et du Valais avec 0,34 % et d'Uri avec 0,33 %.

Le fléchissement général, en 1974, du rendement des Caisses et Banques Raiffeisen est dû à plusieurs causes. Il convient de relever en premier lieu le rétrécissement de la marge d'intérêt. Ainsi, le produit des intérêts actifs a augmenté de 20 %, alors que les charges d'intérêts ont progressé de 22,2 %.

Les conditions absolument insuffisantes dans le secteur des taux ont obligé nos Caisses à rechercher une certaine compensation dans les commissions portées en compte, qui ont produit l'an dernier 6 millions de

AVIS AUX GÉRANTES ET AUX GÉRANTS

Le taux de l'impôt anticipé de 30 % n'est pas modifié pour l'instant.

L'application du nouveau taux de 35 % entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 1976.

Les Caisses affiliées recevront au moment opportun tous les renseignements utiles.

Office de révision

francs, ce qui correspond à une augmentation de 57,8 %. Le rendement des participations au capital social de l'Union suisse et de la Coopérative de cautionnement a été de 2,776 millions de francs, en progression de 23,9 %. 2,319 millions de francs (+ 46,34 %) ont été comptabilisés comme « Recettes diverses ». L'amélioration de ces recettes diverses découle pour une bonne partie, et à notre demande, de l'ouverture par les Caisses qui possèdent des bâtiments à leur propre usage, d'un « Compte d'exploitation des immeubles », sur lequel est versée également une équitable location pour les bureaux et autres pièces qu'elles utilisent elles-mêmes.

Le pourcentage des impôts à la charge des Caisses a augmenté de sensible façon l'an dernier encore, soit de 35,54 %, la plupart des coopératives ayant acquitté en un seul versement l'impôt de défense nationale dû pour deux ans. Les impôts à leur charge ont ainsi grevé de 7,5 millions de francs les comptes d'exploitation. Il convient d'ajouter à ce montant le paiement forfaitaire de plus de 2 millions de francs, dus au titre de droit de timbre sur les

coupons d'obligations encore en circulation. En augmentation de 25 % en 1973, les frais généraux et de bureau se sont de nouveau élargis de 23,2 % durant l'exercice sous revue. De notables progrès restent encore à réaliser dans nos Caisses dans l'aménagement de bureaux appropriés. Le souci de l'installation de locaux indépendants doit aussi être celui des dirigeants des petites et moyennes Caisses, cette modernisation étant aujourd'hui tout simplement indispensable.

Les frais d'administration, soit les salaires des gérantes et des gérants, ont exigé 18,3 millions de francs, ce qui représente, comparativement à 1973, une augmentation de 3 millions de francs ou de 20 %.

Cependant, malgré cette évolution, grâce à l'augmentation du produit des commissions, la marge moyenne de gain est passée de 0,87 % en 1973 à 0,91 % en 1974. Comme nous l'avons déjà mentionné, le rendement net, comparé à la somme globale des bilans, est cependant tombé à 0,29 %.

Le report du bénéfice net de 22,7 millions de francs aux réserves les a portées à 259,734 millions de francs, soit à 3,35 % (3,41 % en 1973) de la somme du bilan.

Je mentionnerai encore le chiffre d'affaires, ou roulement. En augmentation de 4,6 milliards de francs sur l'exercice 1973, il atteint la somme de 27 milliards de francs, soit 3,5 fois la somme globale des bilans.

Pensée

Si vous ne pouvez être une étoile au ciel, soyez du moins une lampe à la maison.

Georges Eliot

NOTE DE LA RÉDACTION

Le présent « Messenger » paraît comme numéro double de juillet / août.

Différents comptes rendus ont dû être renvoyés au prochain numéro.

Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Messieurs,

Je termine en remerciant très sincèrement tous ceux qui furent les artisans des nouveaux succès remportés l'an dernier encore. Je suis particulièrement heureux de pouvoir conclure par la constatation suivante : le mouvement Raiffeisen suisse est sain. Grâce à ses solides fondements — heureux alliage de matière et d'esprit — il peut affronter en toute sérénité des temps difficiles aussi.

Pensée

Les grands cœurs ne sont jamais heureux.

Bossuet

Le niveau de l'emploi

La statistique suisse du chômage fait aujourd'hui l'objet de critiques acerbes. Elle est accusée de ne pas enregistrer le nombre réel des chômeurs, complets ou partiels; dans certains milieux, des évaluations sont faites qui prétendent tenir compte de toute la réalité mais qui ne reposent en fait que sur la fantaisie de leurs auteurs.

Il est vrai que les relevés de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail n'enregistrent pas tous les cas de personnes à la recherche d'un emploi. La statistique tient compte exclusivement des chômeurs inscrits aux offices du travail; elle ignore donc les personnes qui s'efforcent de trouver un emploi par leurs propres moyens ou qui ont décidé, de leur propre chef, de cesser leur activité. Dans d'autres pays, les enquêtes sont plus complètes et englobent, par exemple, les jeunes gens — étudiants terminant leurs études — en quête de leur première occupation. C'est pourquoi il serait hasardeux de comparer le taux de chômage en Suisse (0,08 % des salariés à fin janvier 1975) avec les taux de 6 % annoncés par certains autres pays industrialisés.

En revanche, la comparaison peut être faite valablement, pour la Suisse, entre les chiffres constatés à différentes époques. Les méthodes statistiques étant restées les mêmes, une appréciation peut être fondée sur l'évolution interne. Sans remonter à la grande crise des années 1928 et suivantes, il est possible de prendre d'utiles points de repère en considérant la situation de l'après-guerre à nos jours.

En janvier 1975, l'OFIAMT annonçait 2129 chômeurs complets (134 à fin janvier 1974) pour toute la Suisse. Or les recensements de fin janvier donnaient les totaux suivants : 30 177 en 1950, 9576 en 1955, 5556 en 1960, 818 en 1965, 313 en 1970. En raison des intempéries, le nombre des chômeurs a souvent été plus élevé en hiver que pendant la belle saison; il est donc plus juste de considérer les moyennes annuelles (somme des relevés mensuels divisée par 12); ces moyennes ont été de 9599 en 1950, 2713 en 1955, 1227 en 1960, 299 en 1965, 104 en 1970, 221 en 1974.

Il faut se souvenir qu'à la fin de la guerre, la Suisse craignait une grave crise de chômage, qui ne s'est pas produite. De 1945 à 1960, chacun s'est réjoui de la prospérité et du « plein emploi ». De 1964 à 1974, il a été question de surchauffe et de « pénurie aiguë de personnel ». Il paraît donc paradoxal de constater que, dans l'actuelle récession, le nombre des chômeurs est encore très inférieur à celui de la période d'essor 1950-1960.

Certains déclarent que le départ d'ouvriers étrangers masque la situation réelle; ils accusent la Suisse d'« exporter son chômage ». L'expression est exagérée; il est vrai que le nombre des saisonniers a passé de 194 000 en août 1973 à 152 000 en août 1974; l'effectif diminuera encore en 1975. Dans cette réduction, il faut tenir compte des saisonniers devenus bénéficiaires d'un

permis annuel; en outre, il y a chaque année un certain renouvellement : une partie des saisonniers ne reviennent pas, des nouveaux se présentent; la baisse de l'effectif n'équivaut donc pas pour le tout à des licenciements. La Suisse n'exporte pas son chômage; il est plus juste de dire qu'elle contribue, dans une moindre mesure qu'en 1973, à diminuer le chômage dans les pays du sud de l'Europe.

La récente « surchauffe » a faussé les perspectives économiques. Un certain rappel du passé doit permettre une vue plus réaliste des événements actuels. Il n'en reste pas moins vrai que l'activité ralentit, que la récession sévit dans de nombreux pays clients de la Suisse, que les cours des changes paralysent les exportations. Le fait qu'il y a eu naguère des époques plus difficiles n'empêche pas d'être attentif aux événements et de se préparer à faire face à l'aggravation éventuelle.

Groupements Patronaux Vaudois

Lisez et faites lire Le Messenger Raiffeisen

BONNES VACANCES

MONSIEUR (OU MADAME) LE GÉRANT (LA GÉRANTE)

Vous les avez bien méritées et vous en avez avisé l'Union. Hélas, un peu tard, trop tard...

En effet, nous recevons fréquemment le vendredi matin, soit la veille du grand départ, la laconique communication : « Absent pour cause de vacances du (lendemain samedi) au... »

Nous nous permettons de vous prier de bien vouloir nous communiquer la chose à temps, soit au moins 8 jours à l'avance.

Vous nous rendriez ainsi un très bon service. Par avance merci et, une fois encore : Bonnes vacances.

L'Office de révision

Publicité et propagande

Dès maintenant, et sans frais, les Caisses affiliées peuvent se procurer auprès du service de l'Economat, les petits placards publicitaires « Sécurité permanente », format 42 cm. de largeur et 60 cm. de hauteur.

Il en est de même des affiches publicitaires A3 qui sont encore en stock. Une réimpression du placard ci-dessus mentionné a eu lieu pour l'adapter aux porteenseignes lumineux du hall des guichets de la poste. Format 32 cm. de largeur et 45 cm. de hauteur.

«La technique et nous»

Concours international des jeunes 1974, organisé par les Caisses Raiffeisen de plusieurs pays d'Europe

Contrairement à ce qui fut le cas en 1973, nous avons dû renoncer l'an dernier à associer toutes les Caisses affiliées à ce grand concours international. Les coopératives sœurs de France et de Belgique n'y participant pas, les organisateurs ne parvinrent pas à mettre à notre disposition le matériel nécessaire en langue française. Nous ne pouvions pas non plus assumer en temps utile et prendre à notre charge la traduction et la confection des imprimés en plusieurs couleurs. Le tirage relativement modeste eût rendu cette opération trop coûteuse. Nous dûmes, bien à regret, déclarer forfait.

Comme en 1973, ce concours comprenait trois parties distinctes, soit d'abord un jeu de questions et de réponses, puis un concours de photographies et, enfin, un concours de peinture.

A fin novembre 1974, l'organisation centrale des Caisses Raiffeisen de Bavière nous demanda si nous ne voulions pas au moins, en quelque sorte en dernière minute, prendre part au concours de peinture. Le délai pour la remise des travaux expirant au début de janvier déjà, nous ne pouvions plus songer à nous adresser à toutes les Caisses Raiffeisen du pays. C'est la raison pour laquelle la participation à cette fraction du concours fut réservée aux Caisses et Banques Raiffeisen fêtant en 1975 les 25, 50 ou 75 années d'activité.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement au département de la publicité en ce qui concerne la durée et le prix de la location du porte-enseigne lumineux.

On peut faire venir des fanions « Raiffeisen » en papier rouge ou bleu, de 28 cm. de largeur sur 22,5 cm. de hauteur, fixés sur un bâtonnet en bois de 70 cm. X 0,5 cm., au prix de fr. 0,30 l'unité.

*Union suisse des Caisses Raiffeisen
Département de la publicité*

En dépit du très bref délai imparti aux concurrents, presque toutes les Caisses concernées jouèrent le jeu et de nombreux travaux furent transmis après avoir été appréciés une première fois par la Caisse ou Banque Raiffeisen locale. Les prix attribués furent remis aux lauréats à l'occasion de l'assemblée jubilaire de 1975.

Voici les données principales du problème posé aux filles et aux garçons âgés de 6 à 14 ans (sans subdivision en groupes d'âges).

Forme du dessin : Sont autorisés tous les procédés utilisés en matière d'art pictural ou graphique. Format maximum : Din A3 = 42 X 30 cm.

Thème du concours :

« La technique par la peinture » ou

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 13.—
- b) facultatifs fr. 8.—
- c) privés fr. 12.—

peins ce que tu aimes regarder ou ce dont tu aimerais faire un essai un jour.

Ces travaux furent évalués une seconde fois par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen qui confia cette délicate tâche à un jury présidé par M. F. Trüb, maître de dessin à l'Ecole cantonale (gymnase) de la ville de Saint-Gall. Quatre prix principaux et des prix d'encouragement furent attribués. Voici la liste des élèves récompensés :

Deux premiers prix :

Alfred Bühler, 1967 (année de naissance), Gässli, Versam (GR) ; Albino Isepponi, 1961, Viale, S. Antonio / Poschiamo (GR).

Deuxième prix :

Domenico Ferrari, 1963, Arogno (TI).

Troisième prix :

Jürg Meuli, 1963, Arezen (GR).

Deux « Cinquième prix » :

Judith Buchli, 1963, Versam (GR) ; Ruedi Bühler, 1964, Versam (GR).

Prix d'encouragement :

Tuena Ruggero, Annunziata (GR) ; Erich Schenk, Halden (TG) ; François Maître, Epauvillers (Jura) ; Peter Egli, Niederhelfenschwil (SG) ; Viola Previtali, Elfingen (AG) ; Monica Mai, Ligornetto (TI) ; Erwin Hermes, Hottwil (AG) ; Christiane Rottet, Marlèr. Bron et Michel Chamillot, tous à Corban (Jura).

Lors du Congrès Raiffeisen suisse des 14/15 juin 1975 à Lucerne, les gagnants du double premier prix, Alfred Bühler, de Versam, et Albino Isepponi, de S. Antonio, ont reçu le diplôme d'honneur délivré par les organisateurs européens de ce concours international Raiffeisen.

Nous félicitons tous les participants. Ils ont fait preuve d'autant d'application que de talent. Nous espérons qu'il sera possible, cette année ou l'an prochain, de faire de nouveau appel au zèle et aux facultés créatives des élèves de toutes les communes « raiffeisenistes » du pays.

-pp-

Pensée

L'être humain n'est pas fait pour vivre sans fardeau.

Jeremias Gotthelf